



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de présents participants au vote : 46

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Joëlle LEMOUZY
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Jean-Yves PIAN
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	Mlle Stéphanie MODDE
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Alain LINGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
M. Patrick CHAPUIS	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Michel JULIEN	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Gérard DUPIRE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
Mme Catherine HERVIEU	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT.
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Rémi DETANG	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. José ALMEIDA	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Alain MARCHAND	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Roland PONSAA	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Lucien BRENOT	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel ROTGER	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. François NOWOTNY	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.
Mme Christine MASSU	
Mme Claude DARCIAUX	
M. Philippe GUYARD	
M. Jean-Claude GIRARD	
M. Michel BACHELARD	
M. Rémi DELATTE	
M. Philippe BELLEVILLE	
M. Norbert CHEVIGNY	
M. Gilles TRAHARD	
Mme Noëlle CABBILLARD	

OBJET : ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le décret du 11 mai 2000, a précisé le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui doit être présenté à l'assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif et ce au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'objectif de ce rapport est de faciliter à la fois le débat au sein de l'assemblée délibérante et de favoriser l'information des usagers.

En conformité avec l'article 5211-39 du CGCT, ce rapport sera intégré dans le rapport annuel d'activité de notre organisme.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

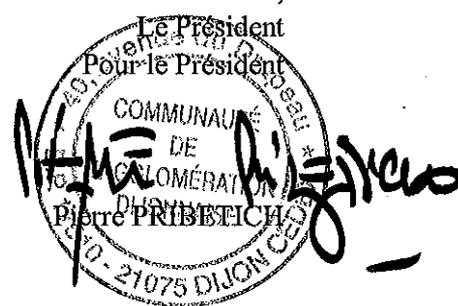
- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Convocation envoyée le 18 juin 2010

Publié le 25 juin 2010

Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010



Vu pour être annexé à la délibération n° 82
du Conseil de Communauté du 24 juin 2010
Dijon, le 25/06/2010

Pour le Président,
Le Vice-Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Conformément à l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et est mis à la disposition du public.

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	1
I - Le territoire	4
II - Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets ménager	5
1 - Organigramme du service	5
2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets	6
III - Les événements marquants de l'année 2009	7
INDICATEURS TECHNIQUES	12
I - Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV	12
1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)	12
A - Organisation de la pré-collecte	13
B - Organisation de la collecte	14
2 - Les différents flux collectés en 2009	15
A - La collecte des ordures ménagères	15
B - Les emballages ménagers recyclables	17
C - La collecte des cartons commerciaux	18
D - La collecte du verre ménager	19
E - La collecte des objets encombrants	20
F - La collecte des déchets verts	22
3 - Les autres actions d'amélioration du service	24
A - Les actions de communication	24
B - Les ambassadeurs du tri	24
C - Mission de coordination entre le service de collecte des déchets et la mission GUSP	26
D - La démarche de prévention des déchets	27
II - LES DÉCHETTERIES	29
1 - Les déchetteries des particuliers	29
A - Les équipements	29
B - Les déchets acceptés et les filières de traitement	30
C - Résultats d'exploitation	32
2 - La déchetterie des professionnels	36
III - TRAITEMENT	38
1 - Usine d'Incinération des Ordures Ménagères – UIOM	38
A - Population concernée	38
B - Présentation de l'usine	39
C - Tonnages réceptionnés	39
D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets	41
E - Surveillance des rejets	42
F - Surveillance de l'impact sur l'environnement	46
2 - Le Groupe turbo-alternateur : GTA	47
3 - Chaîne de traitement des DASRI	48
4 - Centre de tri	50
A - Présentation générale	51
B - les tonnages réceptionnés	51
C - La valorisation	53
5 - Centre d'Enfouissement Technique de déchets inertes – CET	56
INDICATEURS FINANCIERS	58
I - Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets	58
II - Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets	59
1 - La collecte et le tri	59
2 - Les déchetteries	60
3 - L'UIOM	61
4 - La TEOM	62
5 - Les budgets annexes	63
A - Le CET et les DASRI	63
B - Le GTA	64
III - Les autres indicateurs financiers	65
1 - Redevance spéciale gros producteurs	65
2 - Redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts	65
3 - Tarifs d'accès à l'UIOM	66
4 - Tarifs d'accès au CET	66
5 - Tarifs d'accès aux DASRI	67

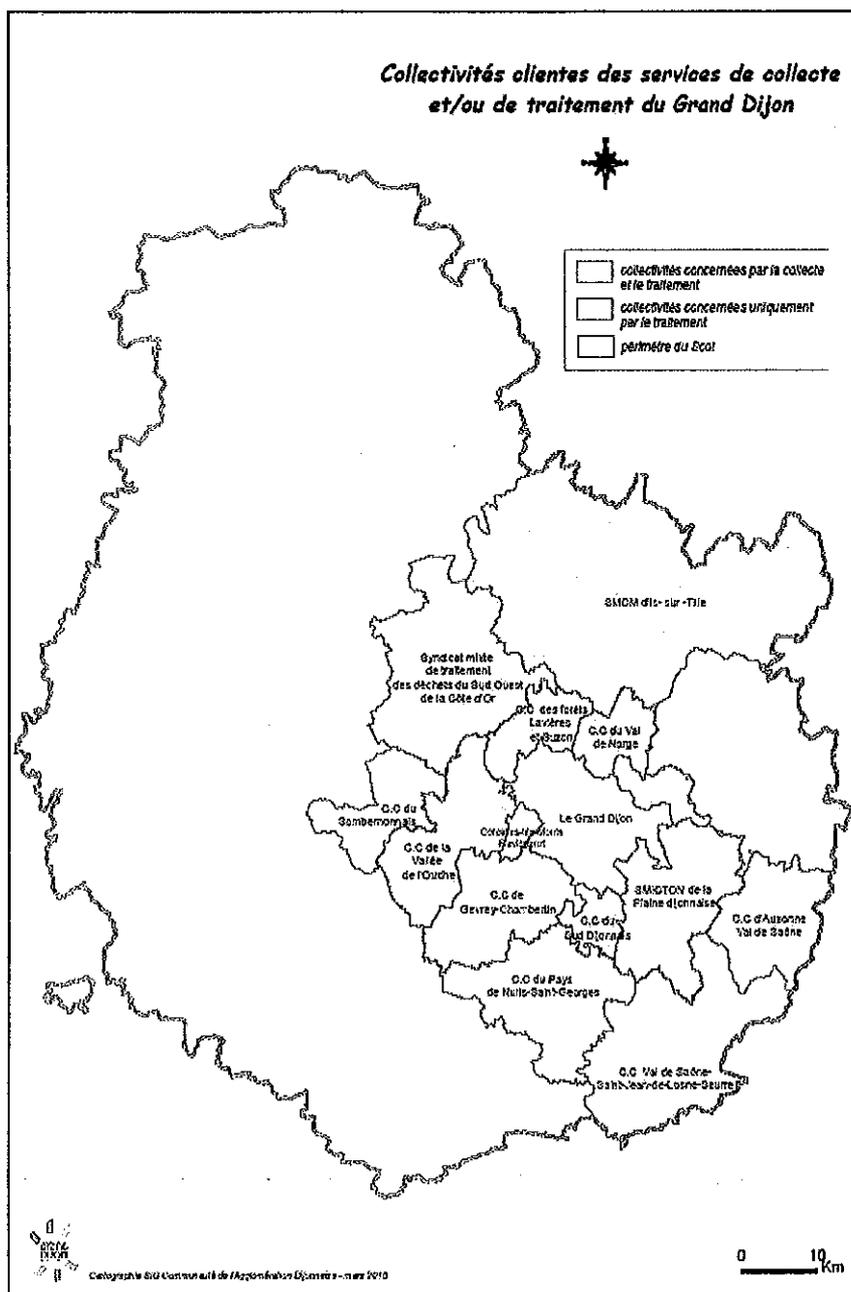
PRESENTATION GENERALE

Selon l'article L.2224-13 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages.

I - Le territoire

COLLECTIVITES	Au 1/1/2009
COLLECTE & TRAITEMENT	
AHLU	1 319
BRESSEY SUR TILLE	644
BRETENIERE	762
CHENOVE	15 159
CHEVIGNY ST SAUVEUR	9 839
CRIMOLOIS	586
DAIX	1 483
DIJON	155 340
FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	1 388
FONTAINE LES DIJON	9 189
HAUTEVILLE LES DIJON	1 106
LONGVIC	9 505
MAGNY SUR TILLE	793
MARSANNAY LA COTE	5 362
NEJILLY LES DIJON	2 000
OUGES	1 232
PERRIGNY LES DIJON	1 507
FLOMBIERES LES DIJON	2 926
QUETIGNY	9 930
ST APOLLINAIRE	6 107
SENNECEY LES DIJON	2 346
TALANT	12 193
TOTAL GRAND DIJON	250 516
BROCHON	786
COUCHEY	1 200
FIXIN	772
GEVREY CHAMBERTIN	3 179
AUTRES COMMUNES DE LA CC DE GEVREY	3 283
DARROIS	382
ETAULES	259
MESSIGNY LES VANTOUX	1 483
FRENOIS	388
CORCELLES LES MONTS	711
FLAVIGNEROT	171
TOTAL COMMUNES CLIENTES (collecte et traitement)	12 613
TOTAL COLLECTE & TRAITEMENT	263 129
TRAITEMENT	
C ^M de cm du VAL DE NORGES	7 978
SMCTOM DE LA PLAINE DIJONNAISE	31 111
C ^M de cm NUIITS ST GEORGES	15 076
RIVES DE SAONE C ^M de cm St Jean de Losne Seurre	8 574
CC du SUD DIJONNAIS	4 757
Ci ^e de cm du SOMBERNONNAIS	3204
Ci ^e de cm de la VALLEE DE L'OUCHE	7 160
SMOM IS SUR TILLE	20 976
Syndicat Mixte du Sud Ouest de Côte d'Or SYMXSOCCO	3 214
CC AUXONNE VAL DE SAONE	14 440
TOTAL COMMUNES CLIENTES (traitement uniquement)	116 490
TOTAL GENERAL TRAITEMENT	379 619

Les 22 communes membres ont transféré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise (GRAND DIJON) l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

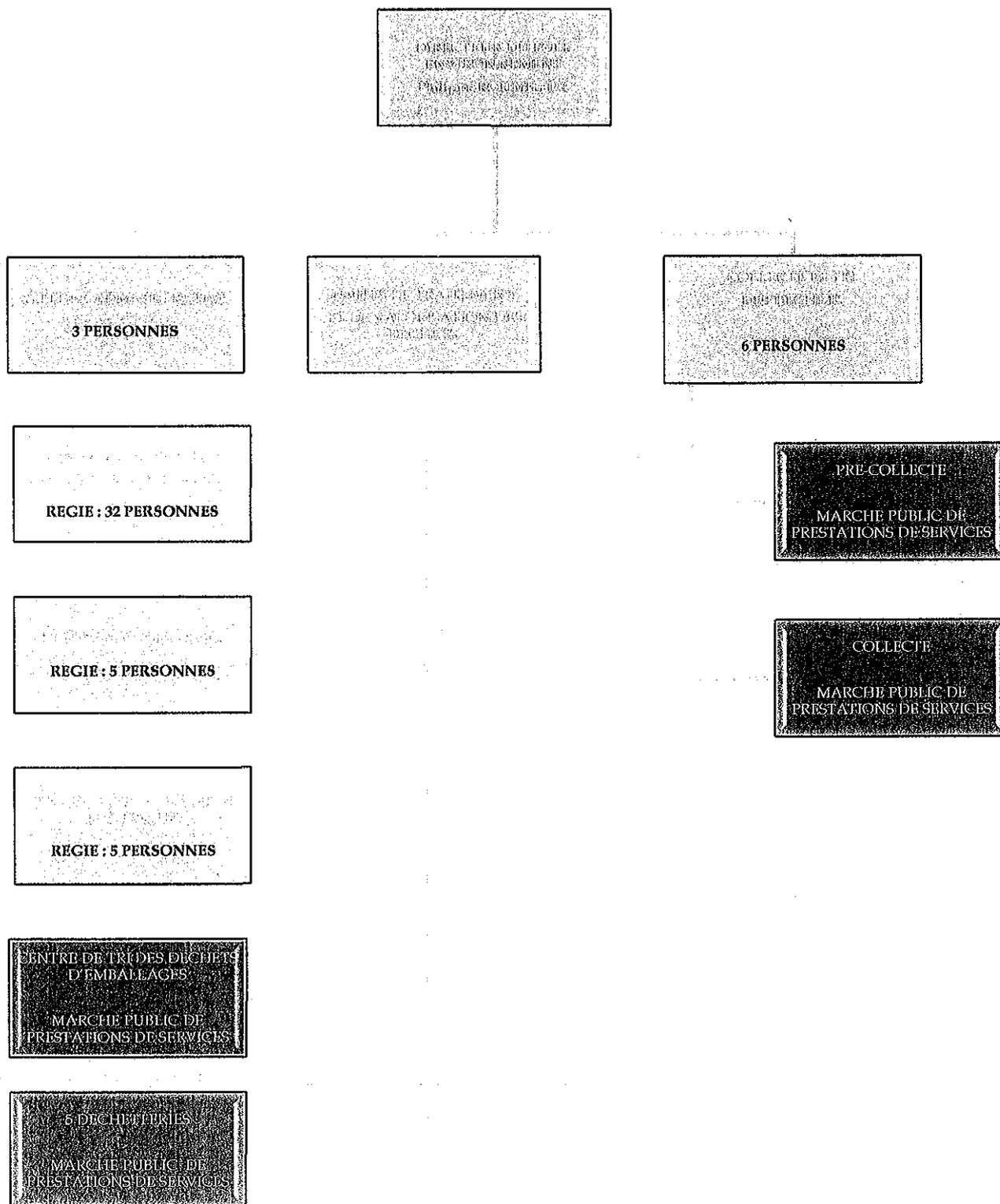


Par ailleurs, d'autres collectivités ont confié au Grand Dijon, soit par marchés, soit par conventions, la collecte et/ou le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.

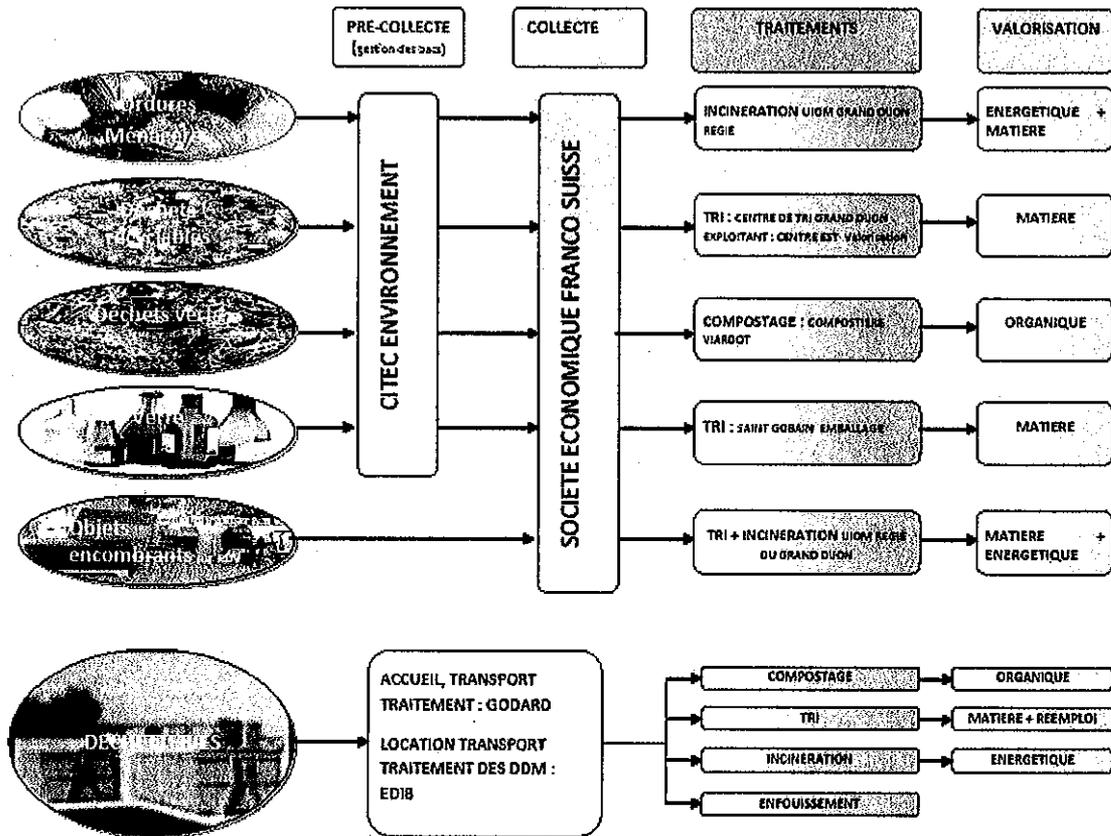
II - Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets ménagers

1 - Organigramme du service

La mise en œuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés au POLE ENVIRONNEMENT.



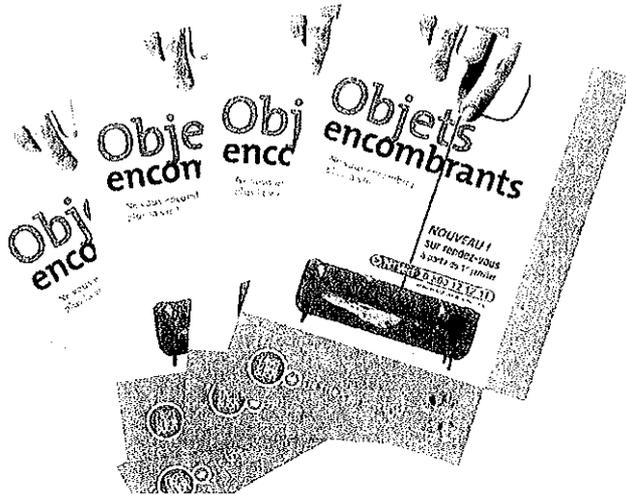
2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets



La liste des produits acceptés dans les déchetteries ainsi que leurs filières de traitement sont détaillés page 30 .

III - Les événements marquants de l'année 2009

Nouveau système de collecte des objets encombrants



A partir du 1er janvier 2009, le système de collecte des objets encombrants a changé sur le territoire du Grand Dijon : fini les passages inutiles des camion-bennes dans les rues de l'agglomération à la recherche des encombrants !

Aujourd'hui, il suffit d'appeler le numéro vert gratuit 0800 12 12 11, pour prendre rendez-vous : un interlocuteur indique alors aux habitants le jour de passage de la benne collectant les objets encombrants dont ils souhaitent se débarrasser.

Les avantages de cette nouvelle organisation sont nombreux :

- proposer une prise en charge individualisée aux habitants en les guidant dans leur démarche,
- éviter tout passage de bennes dans des secteurs où il n'y avait pas d'encombrants et ainsi minimiser les consommations en carburant et l'impact sur l'environnement ;
- éviter les trottoirs jonchés d'encombrants éparpillés par les ferrailleurs et les autres repreneurs de matériaux ;
- minimiser les risques d'accidents du travail pour les équipiers de collecte.

Ce changement répond aux attentes de la collectivité d'optimiser le fonctionnement de ses services en matière de gestion des déchets.

Nouvelle collecte individualisée des déchets verts en porte à porte

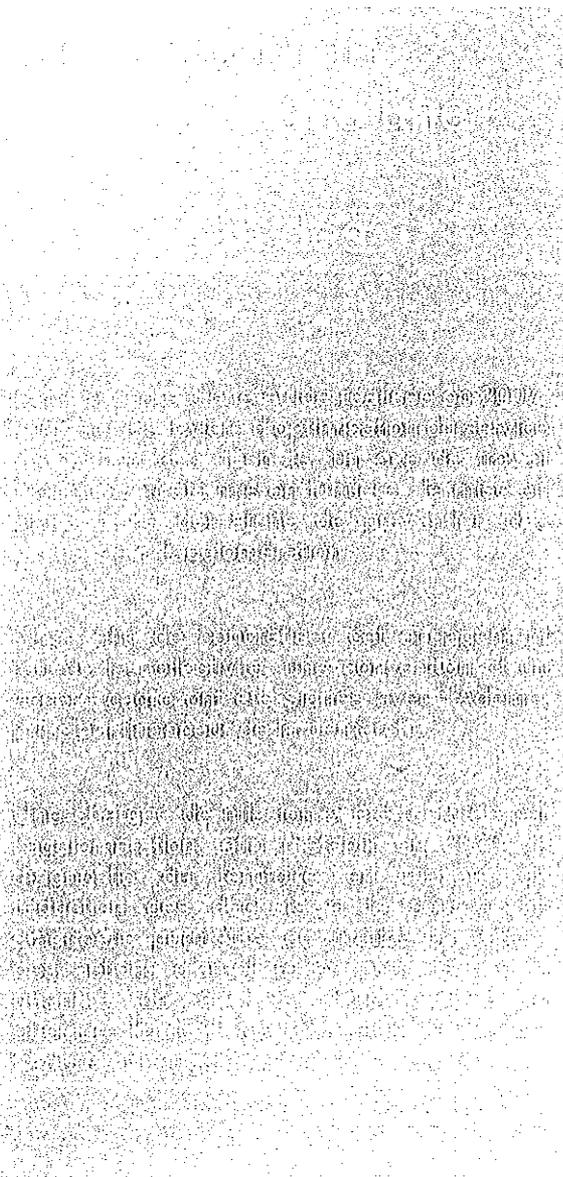
Depuis le 1er janvier 2009, les déchets des espaces verts ne sont plus collectés mélangés avec les ordures ménagères. En effet, le Grand Dijon s'est orienté vers la suppression de ce type de collecte pour les raisons suivantes :

- de nombreux déchets verts étaient présentés de façon anarchique sur les trottoirs ce qui engendrait un impact visuel négatif dans les rues ;
- des risques d'accidents et de maladies professionnelles existent pour le personnel de collecte dus notamment au port de ces sacs et des autres bacs très lourds ;
- le marché communautaire de collecte exclut les déchets verts des ordures ménagères à collecter ;
- les ordures ménagères et les déchets verts étant traités à l'usine d'incinération, une mauvaise combustion de ces derniers en mélange se produisait dans les fours et engendrait une forte production d'imbrûlés dans les mâchefers et une limitation du régime des fours.

De plus, le traitement à l'usine d'incinération du gisement des déchets verts collectés en mélange avec les ordures ménagères (4 000 tonnes par an environ sur toute l'agglomération) était contraire aux directives européennes et aux prescriptions du Grenelle de l'Environnement.

Le Grand Dijon a pris le parti de transférer la gestion des ambassadeurs du tri directement au prestataire de collecte des déchets pour plus de réactivité. Véritables informateurs sur les bonnes pratiques liées au tri, au nombre de sept, ils ont sillonné les communes de l'agglomération pour sensibiliser les habitants, les commerçants et les industriels sur les erreurs à ne pas commettre en matière de tri.

Pour appuyer l'action des ambassadeurs, un marché relatif à la conception de supports de communication a été passé par le Grand Dijon. Ainsi, un guide des déchets regroupant l'ensemble de la problématique sur le sujet a été édité, tout comme des leaflets à l'attention des commerçants et des habitants. Trois cart'com concernant les déchetteries, les bacs et leurs horaires de sortie et de rentrée ont été créés. Les camions-bennes ont commencé à être recouverts de différents messages sur les encombrants et les déchets verts mais, surtout sur le principal message porté par les ambassadeurs : Trions mieux, c'est tout l'enjeu !



Une convention
entre le Grand Dijon
et le prestataire de
collecte des déchets
pour la mise en place
d'ambassadeurs du tri

La Mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est une compétence du Grand Dijon en matière de Politique de la Ville. Une charte de GUSP, a ainsi été signée en 2008 par l'ensemble des acteurs concernés : bailleurs, Etat... Dans cette charte, un volet propreté et gestion des déchets est décliné. Le service collecte des déchets du Grand Dijon a donc mis en place des actions ciblées sur six quartiers de l'agglomération.

Des enquêtes de terrain ont été réalisées afin d'établir un état des lieux initial du fonctionnement de la gestion des déchets dans ces six quartiers ANRU de l'agglomération.

L'enjeu, simple et ambitieux à la fois est d'identifier les dysfonctionnements, de les résoudre dans l'optique d'une bonne gestion des déchets et de la propreté dans ces quartiers.

Un prix qui récompense les efforts menés par la collectivité en matière de collecte et de gestion des déchets en général

Au vu de l'engagement constant de la collectivité ces dernières années pour une politique de gestion des déchets ambitieuse et performante, les Eco-organismes Adelphe et Eco-Emballages ont décerné au Grand Dijon, un prix pour sa gestion optimale des déchets sur son agglomération.

Ce prix Eco-Top, attribué en Novembre 2009, a permis de mettre en valeur plusieurs éléments forts de l'action de la collectivité :

- une politique cohérente en matière d'environnement et de gestion des déchets ;
- une maîtrise des coûts tant de collecte, que d'incinération et de tri ;
- un contrôle des prestataires important ;
- une action remarquable de partenariat avec les bailleurs sociaux de l'agglomération.

Une mention particulière a été apportée sur les équipements de l'agglomération, technologiquement très développés et efficaces, et sur la qualité des prestations réalisées.

Le coût répercuté aux habitants via la TEOM a été jugé très raisonnable.



Remise du Prix Eco-Top en Novembre 2009 à Jean-Patrick Masson,
Vice Président en charge de l'Environnement



Distribution gratuite de compost !

3000 sacs de compost ont été distribués gratuitement dans les cinq déchetteries. Cette opération s'est inscrite dans le plan de valorisation des déchets organiques résultant de l'entretien des jardins.

Norme ISO 14001 pour l'UIOM

Le premier audit de suivi, qui a eu lieu en juin 2009, a confirmé la certification ISO 14001, attestant de l'engagement du Grand Dijon dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et ses clients.

Ainsi, de par ses résultats sur les paramètres environnementaux, l'usine d'incinération bénéficie d'une Taxe sur les Activités Polluantes (TGAP) parmi les moins chères de France (2 €/tonne d'ordures ménagères incinérée).

ECOPASS
ISO 14001

Déchetteries des particuliers

Pour valoriser et recycler certains produits au lieu de les incinérer, des points de recyclerie-ressourcerie ont été installés sur les déchetteries. C'est une nouvelle initiative éco-citoyenne du Grand Dijon et de la Communauté Emmaüs.



Souhaitant mener des actions dans le domaine de l'économie solidaire et de l'insertion, le Grand Dijon et Emmaüs ont signé en Janvier 2009 une convention pour mettre en place des bornes « déchets à ressourcer » et effectuer des tests de récupération et de valorisation de bois et plastiques dans les déchetteries.

La ressourcerie permet ainsi de donner une seconde vie à de nombreux produits (meubles, jouets, vaisselle, ...) qui finissaient jusqu'alors à l'usine d'incinération et qui sont dorénavant mis en vente dans les locaux d'Emmaüs à Chenôve et à Norgest-la-Ville.

Les déchetteries de Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny sont par ailleurs désormais équipées d'une benne spécifique pour recevoir le bois et le plastique. Une fois ces matériaux collectés, ils sont triés et broyés par des compagnons. Le bois part en chaufferie et le plastique dans différentes filières de recyclage. En 2009, grâce à ce nouveau partenariat, ce sont ainsi plus de 2396 tonnes qui ont été valorisées !

SOMMAIRE

ANNEXES GÉNÉRALES	12
1 - ORGANISATION GÉNÉRALE	12
INDICATEURS TECHNIQUES	12
I - Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV	12
1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)	12
A - Organisation de la pré-collecte	13
B - Organisation de la collecte	14
2 - Les différents flux collectés en 2009	15
A - La collecte des ordures ménagères	15
B - Les emballages ménagers recyclables	17
C - La collecte des cartons commerciaux	18
D - La collecte du verre ménager	19
E - La collecte des objets encombrants	20
F - La collecte des déchets verts	22
3 - Les autres actions d'amélioration du service	24
A - Les actions de communication	24
B - Les ambassadeurs du tri	24
C - Mission de coordination entre le service de collecte des déchets et la mission GUSP	26
D - La démarche de prévention des déchets	27

INDICATEURS TECHNIQUES

I - Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV

1- Présentation générale du service (hors déchetteries)

Dans le cadre du marché de collecte des déchets, plusieurs types de déchets sont collectés en porte à porte, conformément au règlement communautaire en vigueur : les ordures ménagères et assimilés, les déchets recyclables, le verre ménager, les objets encombrants, les déchets d'espaces verts, les cartons des commerçants et industriels.

La collecte des différents types de déchets est assurée soit en porte à porte (PAP) conteneurisée (à 97,7 %) sur l'ensemble du territoire des 22 communes composant l'agglomération, soit en points d'apport volontaire (PAV) .

Le service de collecte des déchets est assuré par le prestataire privé, la Société Economique Franco-Suisse depuis le 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

La fourniture, la gestion et la maintenance des bacs sont assurées par l'entreprise Citec Environnement, titulaire du lot pré-collecte. Uniquement sur le périmètre du Grand Dijon.

Parallèlement, le Grand Dijon assure pour le compte de collectivités clientes des prestations de collecte formalisées par des marchés ou des conventions.

Tonnages	Total	Grand Dijon	Collectivités Clientes
Ordures ménagères et déchets assimilés	72 015,25	68 386,51	3 628,74
<i>dont porte à porte</i>	-	60 749,28	-
<i>dont points d'apports volontaires</i>	-	1 218,21	-
<i>dont marchés</i>	-	2 002,04	-
<i>dont zones</i>	-	4 416,98	-
Déchets recyclables (emballages + cartons)	15 499,10	15 499,10	-
<i>dont emballages recyclables</i>	-	14 531,89	-
<i>dont cartons zones</i>	-	649,59	-
<i>dont cartons centre ville</i>	-	317,62	-
Objets encombrants	1 936,00	1 797,00	139,00
Verre	7 001,04	7 001,04	-
<i>dont Chen+Dijon</i>	-	4 221,24	-
<i>dont postes fixes</i>	-	2 779,80	-
Déchets verts	-	675,98	-
Total	97 127,37	93 359,63	3 767,74

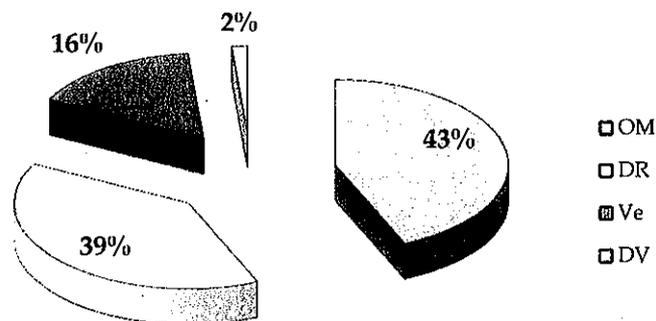
Globalement, les tonnages de déchets et essentiellement les tonnages d'ordures ménagères sont en diminution de 7%. Cette baisse, amorcée fin 2008, est à lier avec la conjoncture économique quelque peu défavorable à la consommation des ménages.

A - Organisation de la pré-collecte

Litrage	OM	DR	Ve	DV	TOTAL
35	7	-	14 939	-	14 946
80	17 874	19 940	68	-	37 882
120	13 490	9 799	3 726	-	27 015
140	144	-	-	-	144
180	2 769	7 006	1 056	-	10 831
240	9 553	5 054	763	1 899	17 269
340	11 814	8 026	536	-	20 376
500	6	13	-	-	19
660	1 522	1 895	10	-	3 427
750	210	70	-	-	280
770	17	3	-	-	20
TOTAL	57 406	51 806	21 098	1 899	132 209

En 2009, le nombre de bacs en place sur le parc s'élève à **132 209**. Il est composé majoritairement de bacs pour les ordures ménagères (43%), de bacs pour les déchets recyclables, et de bacs pour le verre ménager.

Avec la mise en place du nouveau service de collecte des déchets verts en porte à porte, **1 899 bacs** dédiés ont été distribués.



Le parc de bacs à ordures ménagères a augmenté de **1,6%** en 2009 par rapport à 2008.

Le parc de bacs de déchets recyclables ayant lui subi une augmentation de **7,27%**.

Répartition du parc des bacs de collecte sur l'agglomération dijonnaise

Le nombre d'interventions de maintenance réalisées par Citec Environnement suite à des demandes d'habitants est le suivant :

- 1386 changements de bacs complets ;
- 1831 remplacements de couvercles ;
- 785 interventions liées à des réparations de roues, bondes, stickers...

Le taux de casse général sur l'agglomération s'élève à 4,11%, avec un taux de casse lié aux bacs complets de 1,66% et un taux de casse lié aux pièces détachées de 1,84%.

Afin d'ajuster les dotations de bacs auprès de la population, Citec Environnement a procédé à la livraison de **4676 bacs** sur 2009 (dont 1899 bacs pour les déchets verts), ainsi qu'au retrait de **1023 bacs**.

Pour compléter son stock de bacs, le Grand Dijon a acheté auprès de son prestataire **1098 bacs** ordures ménagères, **1063 bacs** déchets recyclables et **248 bacs** pour le verre ménager.

Deux opérations de désinfection ont eu lieu pour l'année 2009, respectivement en mai et octobre dans l'hyper centre-ville de Dijon, secteur où les résidents ne peuvent nettoyer eux-mêmes leurs bacs sur le domaine public.

B - Organisation de la collecte

Le matériel

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et du parc de véhicules mis à disposition du prestataire de collecte, soit 43 véhicules : 40 bennes à ordures ménagères dont 8 bennes au Gaz Naturel de ville (GNV), 1 benne renforcée pour les objets encombrants, 2 camions équipés d'une grue pour la collecte des colonnes de surface et des points d'apport volontaire enterrés.

Pour l'année 2009, **732 772 kilomètres** ont été parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte, soit une consommation totale de **468 034 litres de gasoil** et **144 956 m³ de GNV** pour 8 bennes spéciales.

La maintenance des colonnes de surface pour la collecte du verre est faite par le collecteur qui procède à leur lavage deux fois par an.

Les moyens humains

Les effectifs opérationnels employés par la Société Economique Franco-Suisse au 31.12.2009 comptent :

- .142 personnes en équivalent temps plein (ETP), totalisant un nombre d'heures travaillées de 206 710 heures,
- .12 personnes faisant partie de l'encadrement.

Les principaux problèmes rencontrés à la collecte par la Société-Economique Franco-Suisse sont :

- une mauvaise présentation des déchets à la collecte,
- des erreurs de jour de ramassage,
- des erreurs de tri,
- des bacs non sortis à la collecte,
- des déchets non conformes (déchets verts, autres...).

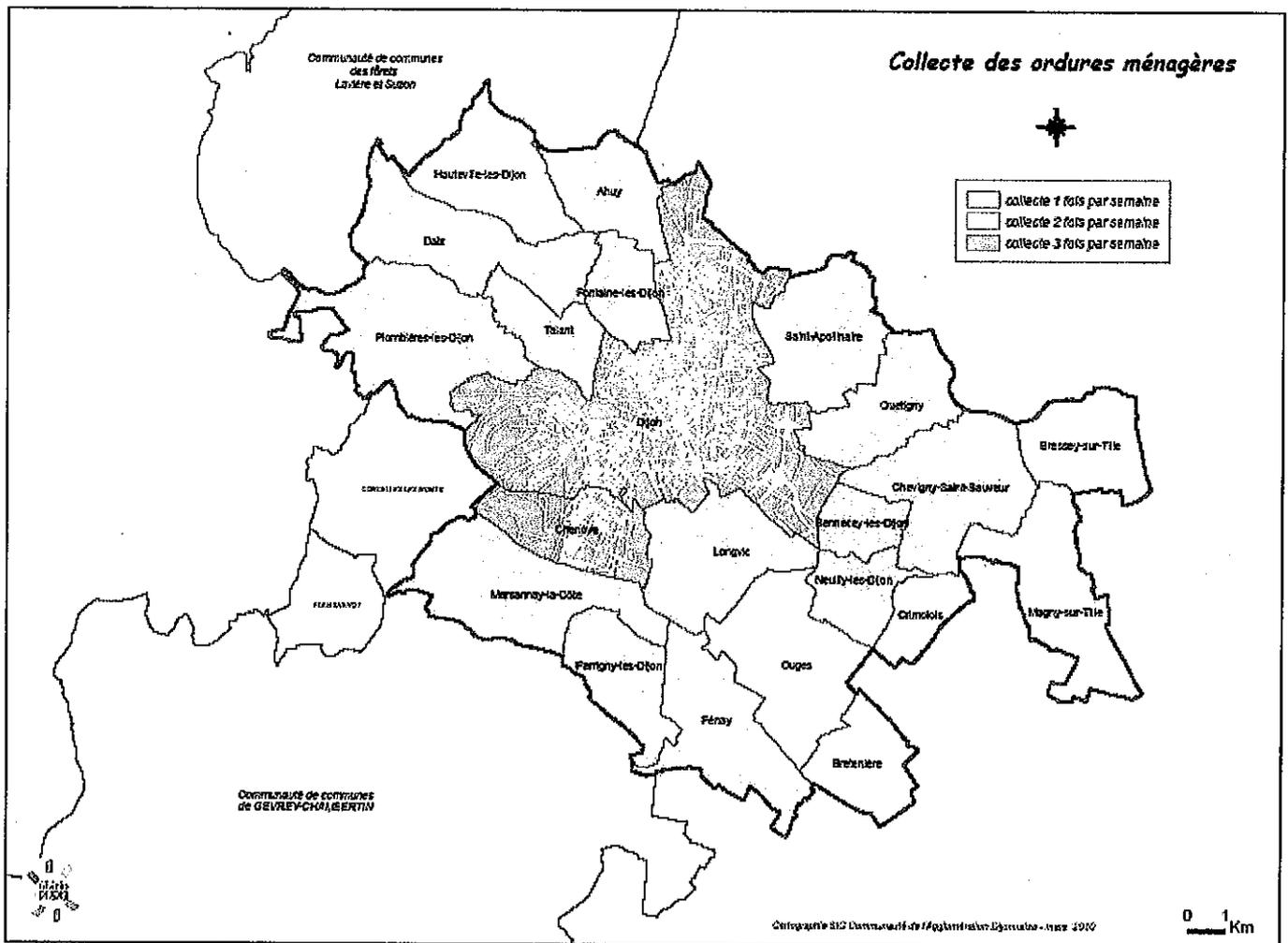
2 - Les différents flux collectés en 2009

A - La collecte des ordures ménagères

La population desservie :

Sur les 22 communes de l'agglomération, la fréquence de collecte varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction du type d'habitat concerné (commune urbaine ou rurale avec de l'habitat dense, pavillonnaire ou diffus).

Sur les collectivités clientes, elle est hebdomadaire à l'exception des communes de Gevrey Chambertin et de Couchey où elle a lieu deux fois par semaine.



La fréquence des collectes et les tonnages

		OM (hors zones)			
		Population (habitants)	Fréquences	Tonnages collectés	Coût par habitant
Grand-Dijon	Ahuy	1319	C2	345,00	261,56
	Bressy-sur-Tille	644	C1	116,00	180,12
	Bretenière	782	C1	151,00	198,16
	Chénôve	15159	C3	4 135,10	272,78
	Chevigny St Sauveur	9639	C2	2 145,00	222,48
	Crimolois	588	C1	121,00	206,48
	Daix	1483	C2	401,00	270,40
	Dijon	155340	C3	41 114,00	264,67
	Fenay	1388	C1	234,00	168,59
	Fontaine-les-Dijon	9189	C2	2 178,00	237,02
	Hauteville-les-Dijon	1106	C1	262,00	227,85
	Longvic	9505	C2	2 282,00	240,03
	Magny-sur-Tille	793	C1	116,00	146,28
	Marsannay-la-Côte	5362	C2	1 148,00	214,10
	Neully-les-Dijon	2000	C2	466,00	233,00
	Ouges	1232	C1	286,00	232,14
	Perrigny-les-Dijon	1507	C2	389,00	258,13
	Plombières-les-Dijon	2926	C2	886,00	302,80
	Quetigny	9930	C2	2 164,00	217,93
	Saint Apollinaire	2346	C2	1 817,00	774,51
Sennecey-les-Dijon	6107	C2	423,00	69,26	
Talant	12193	C2	2 800,00	229,84	
Communauté de communes de Sevreys-Chambertin	Fixin	772	C1		
	Brochon	785	C1		
	Chamboeuf		C1		
	Chambolle-Musigny		C1		
	Clemencey		C1		
	Morey-St-Denis		C1		
	Quemigny		C1		
	Urcy		C1		
	Bévy		C1		
	Chevannes		C1		
	Collonges-les-bévy	3283	C1	2 755,00	298,84
	Curtil Vergy		C1		
	Détain et Bruant		C1		
	L'Etang Vergy		C1		
	Messanges		C1		
	Reulle Vergy		C1		
	Segrois		C1		
	Semezanges		C1		
Temant		C1			
Gevrey-Chambertin	3179	C2			
Couchey	1200	C2			
Communauté de communes de Forêt-Laines-et-Suzon	Darois	382	C1		
	Étaules	259	C1	696,00	277,07
	Prenois	388	C1		
	Messigny et Vantoux	1483	C1		
	Corcelles	711	C1	144,00	202,53
	Flavignerot	171	C1	34,00	198,83



Saviez-vous que...

785,84 kg
C'est le poids
des déchets ménagers
collectés
par habitant du Grand Dijon

La typologie des collectes

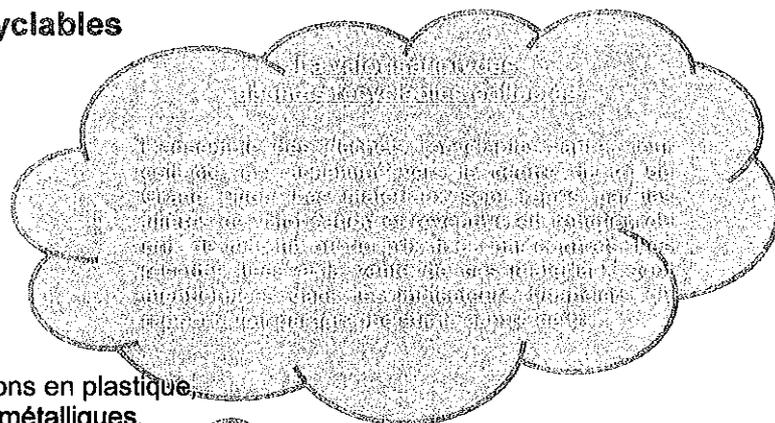
Les ordures ménagères sont collectées soit en porte à porte, soit en points d'apports volontaires. Le Grand Dijon a notamment mis en place trois points d'apport volontaire enterrés en centre-ville de Dijon (deux Place Emile Zola et un place de la Banque). Le prestataire collecte également 85 points enterrés appartenant aux bailleurs sociaux : OPAC, ORVITIS, ICF, SCIC Habitat.

Sur la totalité des ordures ménagères collectées :

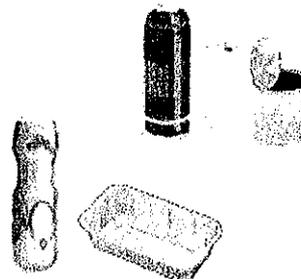
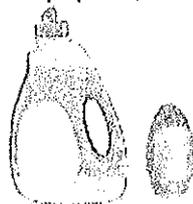
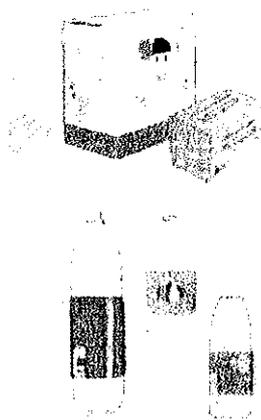
- la collecte en porte à porte représente près de **88 % des tonnages collectés**,
- la collecte en point d'apport volontaire représente près **1,78 % des tonnages collectés**,
- la collecte en porte à porte en zones d'activités et sur les marchés représente près **10,22 % des tonnages collectés**

B - Les emballages ménagers recyclables

Les types de déchets collectés



les bouteilles et flacons en plastique,
les emballages métalliques,
les cartons, les boîtes et les suremballages
en cartons, les cartonnettes d'emballages,
les briques alimentaires,
les journaux, les revues, les magazines,
les papiers, les cahiers, les annuaires.



La typologie et les tonnages de la collecte

La collecte hebdomadaire des déchets d'emballages ménagers recyclables est organisée pour les habitants du Grand Dijon, soit en porte à porte, soit par des points d'apport volontaire.

L'agglomération en a notamment implanté trois enterrés en centre-ville de Dijon (place Emile Zola, place de la Banque et Halles Champeaux) et les bailleurs, 56 sur l'agglomération. Au total, **14 531,89 tonnes** de déchets recyclables ont été collectées pour l'année 2009. Les déchets recyclables représentent **15,5 % des déchets collectés** sur l'agglomération dijonnaise.

La répartition des déchets recyclables par communes du Grand Dijon

	Population	Tonnages collectés	Kg par an et par habitant
Ahuy	1319	80	60,65
Bressey-sur-Tille	644	52	80,75
Bretenière	762	51	66,93
Chenôve	15159	735	48,49
Chevigny St Sauveur	9639	599	62,14
Crimolois	586	46	78,50
Daix	1483	91	61,36
Dijon	155340	8778	56,51
Fenay	1388	73	52,59
Fontaine-les-Dijon	9189	595	64,75
Hauteville-les-Dijon	1106	85	76,85
Longvic	9505	459	48,29
Magny-sur-Tille	793	52	65,57
Marsannay-la-Côte	5362	458	85,42
Neuilly-les-Dijon	2000	133	66,50
Ouges	1232	95	77,11
Perrigny-les-Dijon	1507	119	78,96
Plombières-les-Dijon	2926	147	50,24
Quetigny	9930	528	53,17
Saint Apollinaire	2346	468	199,49
Sennecey-les-Dijon	6107	132	21,61
Talant	12193	756	62,00
TOTAL	250516	14532	58,01



Saviez-vous que...

58 kg
C'est le poids
des déchets recyclables
collectés
par habitant du Grand Dijon

C - La collecte des cartons commerciaux

Sont concernés par la collecte :

Les commerçants du centre ville de Dijon, les industriels et les commerçants des zones d'activités commerciales et industrielles de Chenôve, de Chevigny-Saint-Sauveur, de Dijon (Cap Nord, Parc de l'Europe, Parc Technologique), de Fontaine-les-Dijon, de Longvic, de Marsannay-la-Côte, de Quetigny, et de Saint-Apollinaire.

Leurs cartons d'emballage pliés sont collectés, chaque semaine les jeudis après-midi dans les zones d'activités et deux fois par semaine en centre ville de Dijon.

En 2009, **967 tonnes** de cartons ont été collectées soit une augmentation de **19 %** de plus par rapport à 2008 (813 tonnes).

Réutilisation des cartons collectés

Les cartons collectés sont envoyés à des entreprises de recyclage qui les transforment en papier recyclé. Ce papier est utilisé pour fabriquer des cahiers, des livres, des journaux, des magazines, des emballages, etc.

D - La collecte du verre ménager

le type et la fréquence de collecte

L'ensemble de l'agglomération bénéficie de la collecte sélective du verre d'emballage soit en porte à porte, soit en points d'apport volontaire.

Sur Dijon (hors centre ville) et sur Chenôve, ce sont près de **153 499 habitants** et **21 098 bacs** dédiés qui sont collectés une fois par semaine en porte à porte.

Sur les autres communes de l'agglomération, le verre est récupéré en points d'apport volontaire (colonnes à verre), **97 017 habitants** sont concernés par ce mode de collecte. On comptabilise **203 points d'apports volontaires** répartis sur le territoire, totalisant **172 bulles à verre** de surface ou enterrées, le reste appartenant à des bailleurs.

les quantités collectées

En détail, les tonnages collectés en 2009 sont les suivants :

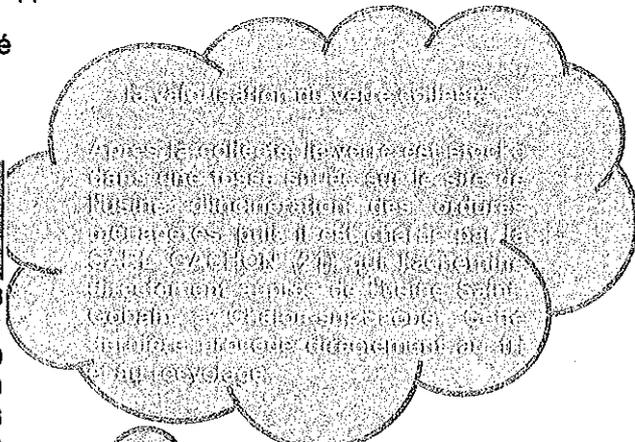
Tonnages collectés	2009	2008	Evolution 2009/2008
Verre PAP	4221	4359	-3,17%
Verre PAV	2780	2723	2,09%
Total	7001	7082	-1,14%

Le verre d'emballage représente 7% de l'ensemble des déchets collectés sur le Grand Dijon.

Les tonnages sont globalement stables depuis plusieurs années. Le verre collecté en porte à porte est en constante diminution, au profit du verre collecté en apport volontaire.

La répartition des colonnes à verre et leur tonnage associé est la suivante :

Communes du Grand Dijon	Population	Nombre de colonnes	PAV Tonnages collectés	PAP Tonnages collectés	Tonnages collectés totaux	Nombre de bacs
Ahuy	1319	1	1		41	31,08
Bressev-sur-Tille	644	2	21		21	32,61
Bretonnière	762	1	4		24	31,50
Chenôve	15159	8	14	494	538	35,49
Chavigny St Sauveur	9639	1	10		229	23,76
Châtillon	586	2	26		25	42,66
Daix	1483	1	4		46	31,02
Dijon	155340	52	196	3727	4183	26,93
Fenay	1388	1	1		56	40,35
Fontaines-les-Dijon	9189	1	267		267	29,06
Hauteville-les-Dijon	1106	1	1		32	28,93
Longvic	9505	21	259		269	28,30
Magny-sur-Tille	793	1	1		24	30,26
Marsannay-la-Côte	5362	19	136		199	37,11
Neuilly-les-Dijon	2000	1	1		55	27,50
Ouges	1232	1	4		33	28,79
Perrigny-les-Dijon	1507	1	1		42	27,87
Plombières-les-Dijon	2926	2	1		77	26,32
Quetigny	9930	1	1		303	30,51
Saint-Apollinaire	2346	1	1		207	88,24
Sennecey-les-Dijon	6107	1	1		68	11,13
Talenj	12193	1	1		262	21,49
TOTAL	2291516			4021	7001	27,93



Saviez-vous que...

Le verre est recyclé à 100%.
 Le verre est recyclé en verre de surface ou en nouvelles bouteilles.
 Le verre est recyclé en verre de surface ou en nouvelles bouteilles.
 Le verre est recyclé en verre de surface ou en nouvelles bouteilles.

E - La collecte des objets encombrants

En 2009, 1936 tonnes d'objets encombrants ont été collectées par la Société Franco-Suisse dont 1797 tonnes sur le Grand Dijon. Cela représente une diminution de 47 % par rapport à 2008.

la collecte des objets encombrants en porte à porte sur le Grand Dijon

L'ensemble des habitants du Grand Dijon se voit proposer un service de collecte en porte à porte.

Le système de collecte des objets encombrants a changé sur le territoire au 1er janvier 2009. Il est passé d'un système de collecte classique sur calendrier, à un système sur rendez-vous via un numéro vert ou un site internet.

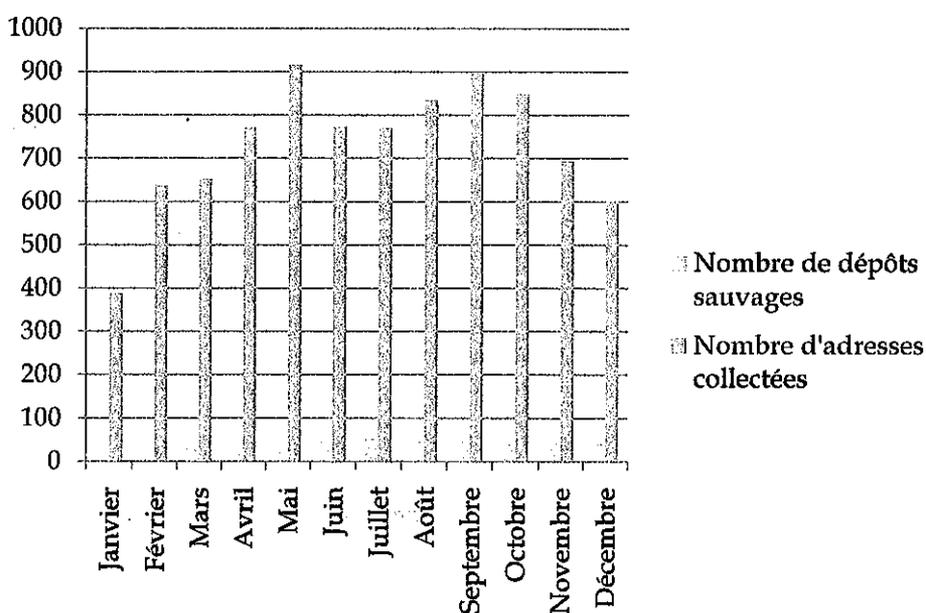
Ainsi, si les débuts ont été un peu hésitants, 8337 rendez-vous ont été pris avec un pourcentage d'objets valorisables captés près de 70 %.

Le temps d'attente moyen entre l'appel de l'usager et le rendez-vous a été de 17 jours. Les usagers ont apprécié la prise en charge individuelle proposée par ce nouveau service. Au total, 776 tonnes d'objets encombrants ont été collectées.

Preuve d'une augmentation de l'efficacité de cette collecte, puisqu'en 2009 le tonnage collecté par kilomètre parcouru s'élevait à 0,157 tonnes / km, contre 0,135 tonnes / km en 2008.

En parallèle de ce service, la Société-Economique Franco-Suisse collecte toujours les dépôts sauvages.

7,17 kg de d'objets encombrants collectés par habitants du Grand Dijon



Objets encombrants

Ne vous encombrez plus la vie !

NOUVEAU !
sur rendez-vous
à partir du 1^{er} janvier

0800 12 12 11



La valorisation des objets encombrants

Après collecte par le prestataire, les objets encombrants sont déposés sur une plate-forme située à proximité du centre de tri du Grand Dijon. La ferraille est extraite et reprise pour recyclage par les établissements GODARD, les autres résidus étant incinérés.

Collecte des objets encombrants dans les zones ANRU

Une autre adaptation du service de collecte des encombrants a été mise en place pour les zones ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Sur le territoire du Grand Dijon, 6 quartiers sont concernés :

- les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon,
- le Mail à Chenôve,
- le centre-ville à Quetigny,
- le Bief du Moulin à Longvic,
- le Belvédère à Talant.

Afin de répondre à des problématiques de sécurité sur ces quartiers, la collectivité a choisi de doubler les passages mensuels sur ces territoires.

Ainsi, pour ces six quartiers, les bennes passent 2 fois par mois. Le tonnage correspondant pour l'année 2009 s'élève à 1021 tonnes.

La collecte des objets encombrants hors du territoire du Grand Dijon

Nos collectivités clientes concernées par la collecte d'objets encombrants, n'ont pas vu leurs modalités de collecte changer.

La Franco-Suisse collecte les déchets soit semestriellement, soit trimestriellement selon un calendrier pré-établi.

En 2009, 139 tonnes d'objets encombrants ont été collectées.



F – La collecte des déchets verts

la typologie et le tonnage des collectes

Plusieurs services sont proposés aux habitants :

- l'accès gratuit aux cinq déchetteries communautaires

- la mise à disposition d'un **composteur individuel** qui peut accepter les déchets végétaux, les fleurs fanées et autres feuilles mortes. En 2009, ce sont **935 composteurs**, soit 8 % d'augmentation par rapport à 2008, qui ont été distribués aux ménages du Grand Dijon.

En 2009, **426 composteurs de 400L** et **509 de 600L** ont été demandés par les habitants. Disponibles sur simple demande auprès du service Collecte des déchets, les équipements sont mis à disposition en échange d'une caution de 15 ou 20€.

Ces équipements permettent de transformer les déchets verts en compost, matériau dont les jardiniers sont très friands. C'est une première action en matière de réduction des déchets à la source.

21% des foyers en habitat individuel sont équipés de composteurs sur l'agglomération dijonnaise, ce qui représente 8145 composteurs distribués depuis la mise en place de cette opération en 2000.

- **une collecte des déchets verts en porte à porte** qui permet d'évacuer les déchets verts dans une filière de traitement adaptée, nouveauté mise en place en 2009.

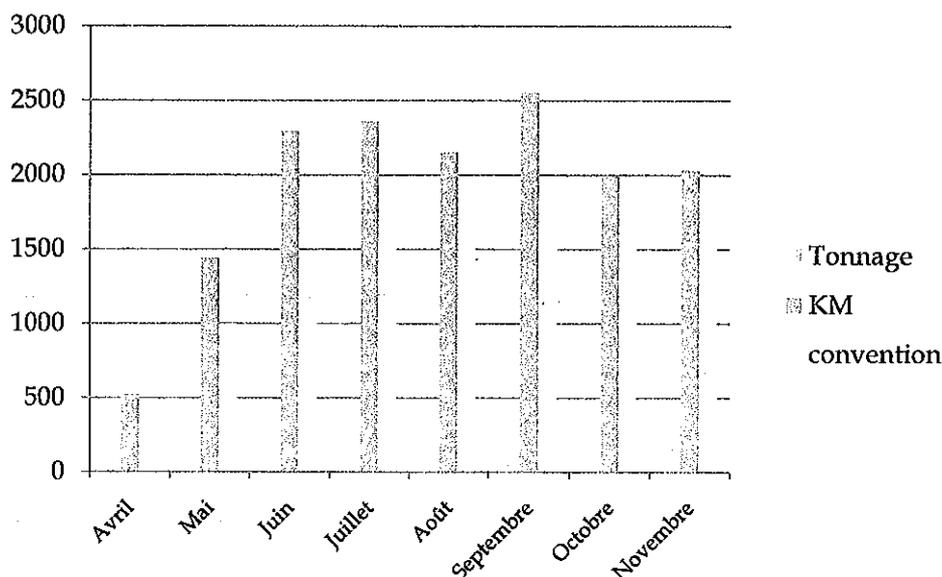
La collecte est réalisée du 15 avril au 15 novembre et est basée sur le volontariat. Une redevance de 45€ est demandée aux habitants adhérents pour la période complète, et comprend la collecte, le traitement des déchets verts, et la mise à disposition du bac de 240L.

Les déchets verts collectés sont les tontes de pelouse, les feuilles, les fleurs, les tailles de haies, les branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm.

La collecte est organisée sur trois jours, du lundi au mercredi, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants qui entretiennent leurs jardins essentiellement le week-end.

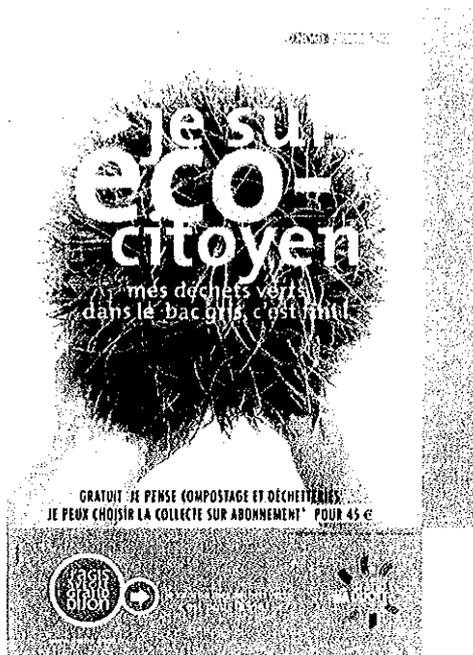
Les 676 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte sont évacués vers une filière adaptée: la compostière de Rougemont à Bréigny. Il s'agit d'une unité de compostage qui transforme les déchets verts en produit utile pour l'amendement agricole notamment

Diagramme de l'évolution des tonnages, des kilomètres et du nombre de conventions déchets verts



3 - Les autres actions d'amélioration du service

A - les actions de communication

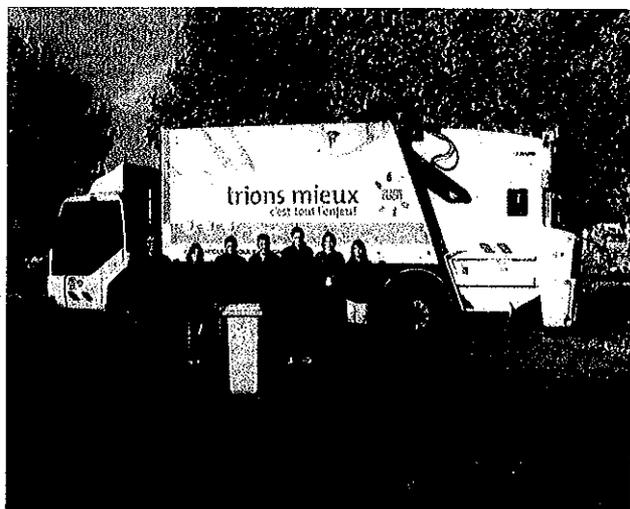


Afin de promouvoir l'ensemble des services disponibles pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, des actions de communication ont été réalisées.

Campagne « Je suis éco-citoyen ! » pour faire connaître le nouveau service de collecte en porte à porte des déchets verts. Ainsi, une cart'com a été éditée et un courrier a été diffusé à l'attention des personnes identifiées comme mettant des déchets verts dans les ordures ménagères.

Campagne « Ne vous encombrez plus la vie ! » pour faire découvrir le nouveau service de collecte des objets encombrants par appel. Les syndics et les bailleurs ont également été conviés à une réunion d'information. La benne dédiée aux objets encombrants a été recouverte du visuel créé pour l'opération. L'information est également passée dans différents supports tels que la presse locale, les journaux d'informations municipaux et communautaires.

B - Les ambassadeurs du tri



Depuis le 1er janvier 2009, les ambassadeurs du tri sont recrutés directement par le prestataire de collecte, afin d'assurer une action d'accompagnement réactive sur le terrain. En effet, directement liés aux personnels d'exploitation, ils sont plus à même de proposer un service adapté aux habitants en cas de problèmes.

Pour mettre en place ce nouveau service, un avenant au marché a été passé fin 2008. Depuis le 1er janvier 2009, sept ambassadeurs sont présents sur toute l'agglomération. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des habitants.

Disponibles de 8h à 18h du lundi au vendredi au numéro vert 0800 12 12 11, ils

répondent à toutes les questions des habitants en matière de collecte.

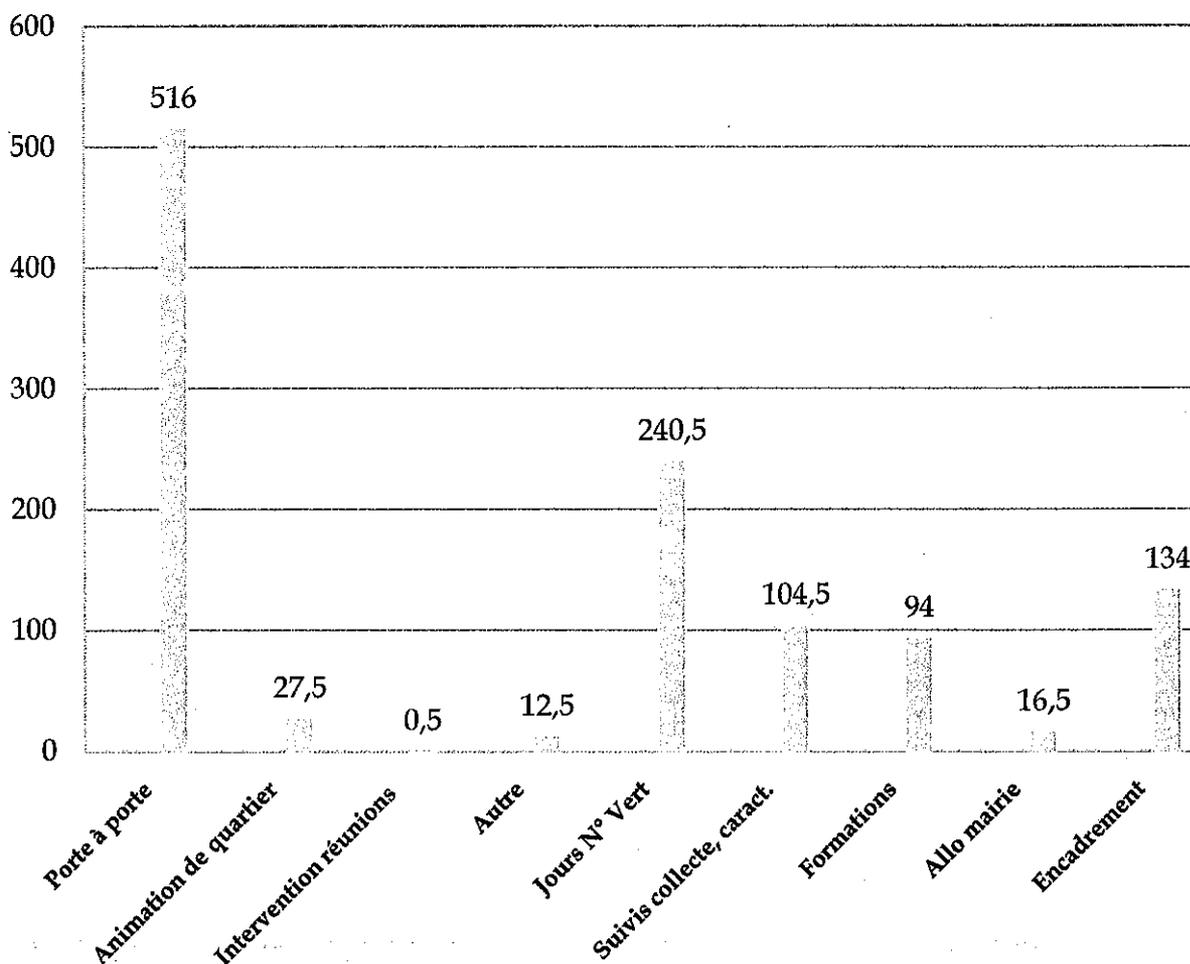
En 2009, ils ont répondu à près de 20 000 appels. Un site internet www.dechetsenlignegrandedijon.fr est également à la disposition des habitants pour contacter les ambassadeurs du tri. Le site internet a reçu environ 500 demandes pour une collecte des encombrants.

Spécialistes des problématiques de collecte et de tri, les ambassadeurs peuvent renseigner les habitants dans tous les domaines : les jours et les heures de collecte, le fonctionnement du système de collecte des encombrants, la démarche à suivre pour changer de bacs, les déchetteries, les déchets valorisables....

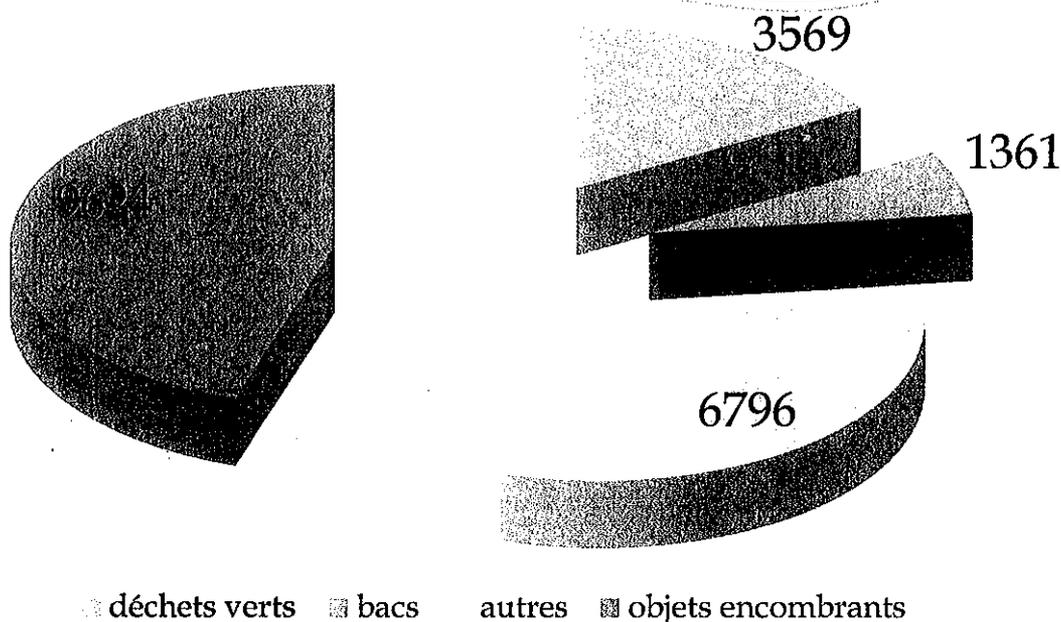
Ils interviennent de plusieurs façons :

- en porte à porte, ils peuvent distribuer des plaquettes d'information aux habitants pour les sensibiliser sur le geste de tri et sur son impact positif pour notre environnement ;
- directement auprès des professionnels en expliquant les bonnes pratiques de présentation des déchets ;
- en suivant les camions de collecte dans leurs tournées pour identifier les problèmes, les résoudre et communiquer en conséquence ;
- en animant des réunions de sensibilisation auprès des communes de l'agglomération, des bailleurs, et des associations.

Joignables au téléphone, voici le détail de leurs actions pour l'année 2009 :



Les prises en charge des appels a permis d'identifier plusieurs types de demandes :



Dans la dénomination « autres », sont comprises des questions relatives aux consignes de tri, des plaintes relatives à des problèmes de collecte...

C - Mission de coordination entre le service de collecte et la mission GUSP

Depuis le début de l'année 2009, la mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité communautaire a été mise en place. Elle comprend plusieurs axes de travail dont certains relatifs aux déchets. Afin de mettre en place ces actions, un travail en coordination entre la Mission GUSP et le service collecte est en cours, dont voici les principaux résultats.

Parallèlement à des réunions thématiques déchets, les services GUSP et collecte ont participé à la réalisation de diagnostics de terrain organisés par plusieurs communes. Ces différentes actions ont permis une identification par les services du Grand Dijon d'une chaîne de qualité des déchets représentative du fonctionnement actuel en matière de collecte et de pré-collecte ainsi qu'en termes de responsabilités partagées. Cette chaîne de qualité des déchets, a été proposée et exposée lors des réunions des groupes de travail, son intérêt étant de faire prendre conscience à tous les acteurs que le Grand Dijon n'est pas seul responsable en cas de dysfonctionnements du service de collecte.

Afin de garantir une objectivité maximale à cette chaîne de qualité des déchets, les services ont décidé de partir d'un état initial. Pour ce faire, un marché de prestations a été passé pour que soient réalisées, par un organisme extérieur, des enquêtes terrain sur tous les territoires concernés par la GUSP. Le cabinet Girus a été retenu, réalisant ainsi en juin près de 500 visites de locaux et montées d'immeubles dans les quartiers impactés par la GUSP, ainsi que des enquêtes de présentation de déchets à la collecte.

Les bailleurs concernés par ces enquêtes ont été informés du passage des enquêteurs.

Les résultats d'enquêtes ont montré :

- une grande différence de traitement entre les territoires sur différents points (qualité du tri, volume des bacs à déchets en place, présentation des bacs à la collecte) ;
- une grande différence de traitement dans le fonctionnement même des bailleurs et ce, notamment à cause des sociétés prestataires de nettoyage.

Les résultats globaux ont été présentés par territoire en juillet 2009 lors d'une réunion de travail avec l'ensemble des bailleurs et des acteurs en charge des GUSP villes.

Les constats sont les suivants :

- . Un manque d'affichage récurrent ;
- . Non indication dans les halls d'entrée de l'emplacement du local poubelle ;
- . Les consignes de tri sont affichées dans moins de la moitié des locaux. Il y a très peu d'affichages concernant la gestion des encombrants, et quand ils existent, ils ne sont souvent plus à jour. Une gestion des encombrants est très hétérogène d'un quartier à l'autre voire entre deux immeubles voisins ;
- . Un geste de tri mal réalisé ;
- . La présence d'éléments indésirables dans les recyclables ou de recyclables dans les OM est régulière ;
- . La disposition des bacs dans certains équipements doit permettre aux usagers de trier leurs déchets et doit même leur faciliter le tri ;
- . Une dotation en bacs à optimiser avec le débordement des bacs gris est plus fréquent sur les quartiers où la dotation en litre par boîte aux lettres est la plus faible ;

Les résultats par bailleur ont ensuite été diffusés individuellement.

Ainsi, de nombreux outils ont été mis en place et développés :

- . un rendu des enquêtes tout territoire et tout bailleur confondu soit des résultats généraux ;
- . un rendu des enquêtes par territoire ;
- . un rendu par bailleur ;
- . un tableau de suivi d'indicateurs par territoire.

Actuellement, les services accompagnent individuellement les bailleurs pour tenir compte des spécificités de chacun. Il s'agit d'articuler l'ensemble de ces actions et de mobiliser les bailleurs.

D - La démarche de prévention des déchets

En 2009, le Grenelle de l'environnement s'est orienté vers plusieurs problématiques en matière de gestion des déchets, dont celle de la prévention de ceux-ci - ou de réduction à la source -, politique qui doit être menée au niveau local et au niveau départemental.

Dès 2007, le Grand Dijon avait pressenti la nécessité de s'orienter vers une démarche de prévention des déchets et ce au travers des résultats d'une étude d'optimisation de gestion des déchets menée par un bureau d'études.

Le souhait de l'agglomération s'est formalisé en 2009, avec la signature d'un accord cadre et d'une convention avec l'Ademe, ayant un objectif clair : diminution de 7% des Ordures Ménagères et assimilés en 5 ans.

Véritable projet à part entière, ce type de démarche complète tout à fait les actions menées par l'agglomération pour un tri et une valorisation optimale des déchets collectés sur le territoire.

Il sera mis en place un plan départemental de prévention qui servira de cadre à l'élaboration de programmes de prévention locaux, réalisés par les collectivités qui ont la compétence collecte et ou traitement des déchets.

Le programme initié par la collectivité devra donc contenir :

- . un diagnostic du territoire,
- . une identification des gisements d'évitement,
- . les objectifs à atteindre, un plan d'actions de mise en œuvre,
- . les moyens humains pour la bonne réalisation du projet,
- . un dispositif de suivi et d'amélioration continue du programme,
- . un plan de communication afin de sensibiliser le public sur les bons geste à avoir en matière de consommation.

Une chargée de mission a été recrutée. Un comité de pilotage et un comité de suivi seront créés. Composés notamment de membres de l'Ademe, ils valideront l'atteinte des objectifs fixés. Cette évaluation déterminera le niveau de financements provenant des financeurs.

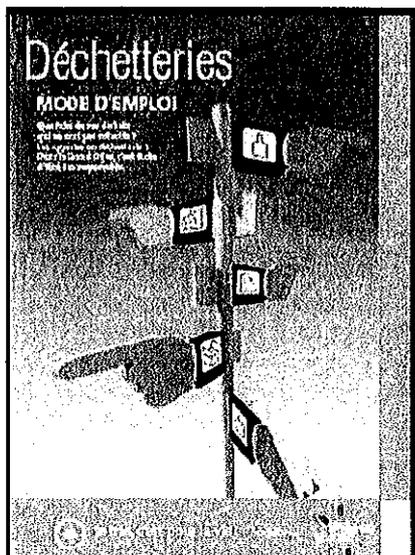
SOMMAIRE

II - LES DÉCHETTERIES	29
1- Les déchetteries des particuliers	29
A - Les équipements	29
B - Les déchets acceptés et les fillères de traitement	30
C - Résultats d'exploitation	32
2 - La déchetterie des professionnels	36

III - LES DÉCHETTERIES

1- Les déchetteries des particuliers

A- Les équipements



La déchetterie est un espace aménagé, clos et gardienné destiné à accueillir les déchets posant un problème particulier d'élimination pour des raisons :

- de volume (encombrants, gravats...),
- de protection de l'environnement (déchets dangereux des ménages (DDM,) placo-plâtre, amiante...)
- ou de valorisation matière (cartons, métaux, déchets verts...)

A cet effet des bennes identifiées par des panneaux permettent de trier facilement les déchets.

C'est un service complémentaire à la collecte, maillon des unités de traitement et de valorisation des déchets permettant une élimination conforme à la réglementation.

Des conventions ont été passées entre le Grand Dijon et d'autres collectivités afin que certains habitants du territoire puissent se rendre dans des déchetteries plus proches de leur domicile :

- les habitants de Plombières les Dijon ont accès à la déchetterie de Velars-sur-Ouche,
- les habitants de Bressey-sur-Tille, Bretenière et Magny-sur-Tille ont accès aux déchetteries d'Izier et de Longecourt.

Horaire d'ouverture :

ÉTÉ du 01/05 au 31/10
lundi au vendredi de 9h à 13h et
de 14h à 19h
samedi de 9h à 19h
dimanche de 9h à 12h*

HIVER du 01/11 au 30/04
lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 18h
samedi de de 9h à 13h et
de 14h à 18h
dimanche de 9h à 12h*

Horaire d'ouverture :

ÉTÉ du 01/05 au 31/10
lundi au vendredi de 9h à 13h et
de 14h à 19h
samedi de 9h à 19h
dimanche de 9h à 12h*

HIVER du 01/11 au 30/04
lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 18h
samedi de de 9h à 13h et
de 14h à 18h
dimanche de 9h à 12h*

- **DECHETTERIE DE CHENOVE**
64, rue de Longvic - 21300 CHENOVE
03.80.58.87.32
- **DECHETTERIE DE DIJON**
Rue Alexander Fleming - 21000 DIJON
03.80.23.94.94
- **DECHETTERIE DE LONGVIC**
Rue Jules Guesde - 21600 LONGVIC
03.80.68.03.91
- **DECHETTERIE DE QUETIGNY**
Bd de la Croix Saint Martin - 21800
QUETIGNY 03.80.71.03.13

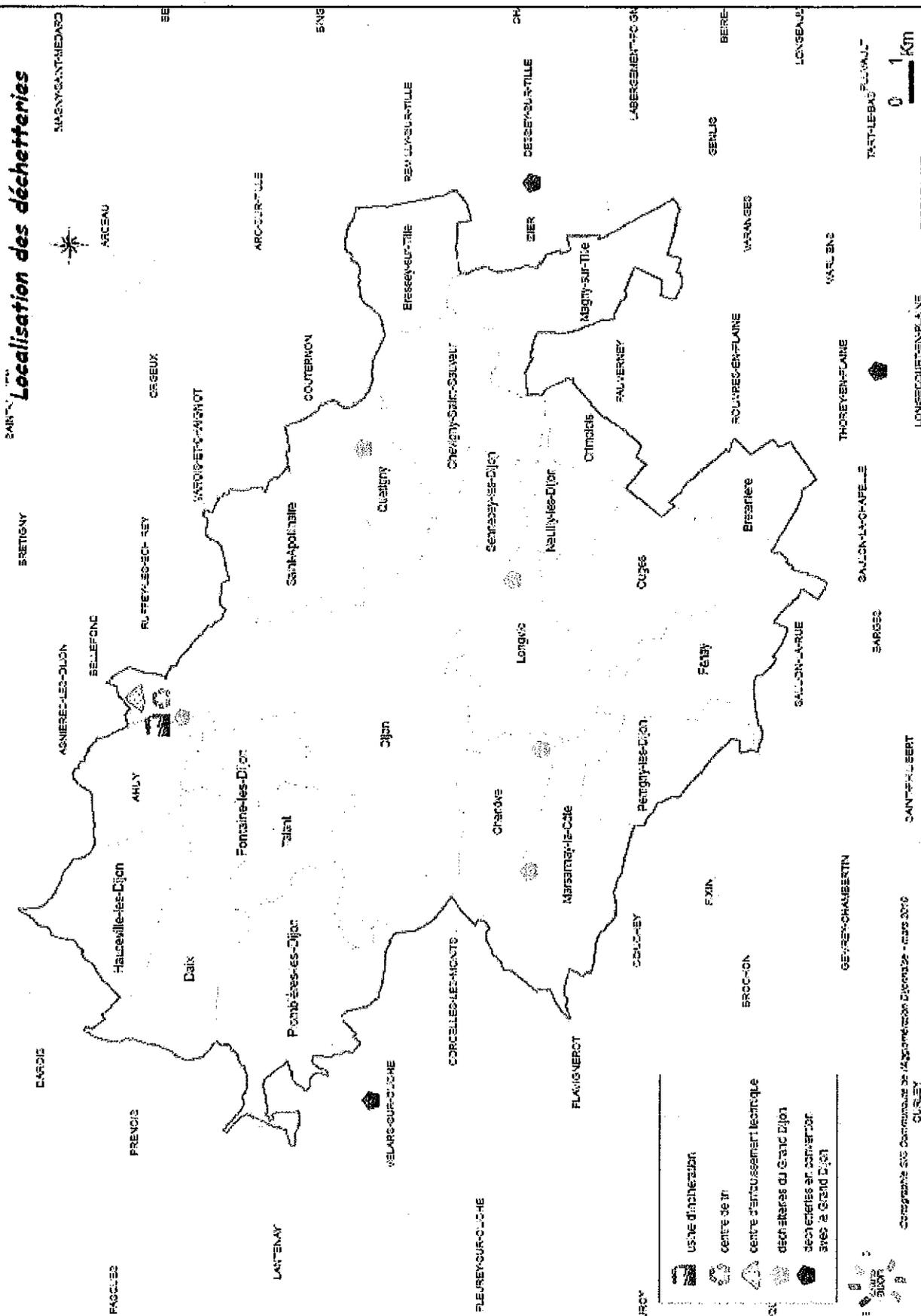
- **DECHETTERIE DE MARSANNAY
LA COTE**
Chemin RURAL N°15 dit chemin des
Vaches 21160 MARSANNAY LA
COTE 06.77.12.63.12

*** Du 15 avril au 15 novembre
le Dimanche les déchetteries
sont restées ouvertes
jusqu'à 14 h**

B- Les déchets acceptés et les filières de traitement

DECHETTERIES FILIERES 2009	Prestataires, associations en charge de la collecte	Centres de traitement	Modes d'élimination
Gravats	GODARD	CET CLASSE III du Grand Dijon - 21000 DIJON	Enfouissement
Placo plâtre	GODARD	ISOVER PLACO PLATRE - 73 000 CHAMBERY CET CLASSE I - 21270 DRAMBON	Valorisation matière+enfouissement
Incinérables	GODARD	UIOM du Grand Dijon 21000 - DIJON	Incinération avec valorisation énergétique
Papiers	GODARD	SITA-NEGOCE	Valorisation matière
Cartons	GODARD	Papeterie du Doubs - 25220 NOVILLARS	Valorisation matière
Bouchons plastiques	Association Bouchons pour le Handicapés de Côte d'Or	Divers recycleurs	Valorisation matière
Ferrailles	GODARD	Etablissement GODARD 21000 DIJON	Valorisation matière
Pneus	GODARD	CFRC - 21470 BRAZEY EN PLAINE	Valorisation matière + énergétique
Déchet vert	GODARD	COMPOST 21 - 21310 FOUCANGES et LELEDY - 71380 ALLEROT via Bourgogne Recyclage	Valorisation matière
Huile de vidange	GODARD	SEVIA -VEOLIA PROPRETE - 21470 BRAZEY en PLAINE	Valorisation énergétique
Textiles	RELAIS	RELAIS - 71380 SAINT MARCEL	Réemploi+valorisation matière
Bois et plastiques & divers objets	EMMAUS	EMMAUS - 21490 NORGES	Réemploi & Valorisation matière + énergétique
DEEE	ECOSYSTEME via ENVIE	GEM HF : GODARD - 21300 CHENOVE GEM F : TERECCOVAL - 71310 LA CHAMBRE ECRANS ENVIE - 21000 DIJON PAM : REMONDIS - 10800 SAINT THIBAULT	Réemploi+valorisation matière + énergétique+enfouissement
Déchet dangereux des ménages :			
Acides	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Amlante	EDIB	BIPE - 39100 BREVANS	Enfouissement
Bases	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Batteries	EDIB	RECYLEX - 69650 VILLEFRANCHE	Valorisation matière
Emballages vides pollués de produits toxiques	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Filtres à huile	EDIB	SEVIA-SRRHU - 21470 BRAZEY EN PLAINE	Valorisation matière
Huile de cuisine	EDIB	SARP INDUSTRIES - 78520 LIMAY	Valorisation matière
Peintures	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Phytosanitaires/pesticides (hors comburants)	EDIB	SOTRENOR - 62710 COURRIERES	Incinération avec valorisation énergétique
Solvants chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique
Solvants chlorés, aérosols	EDIB	SOTRENOR - 62710 COURRIERES	Incinération avec valorisation énergétique
Solvants non chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incinération avec valorisation énergétique

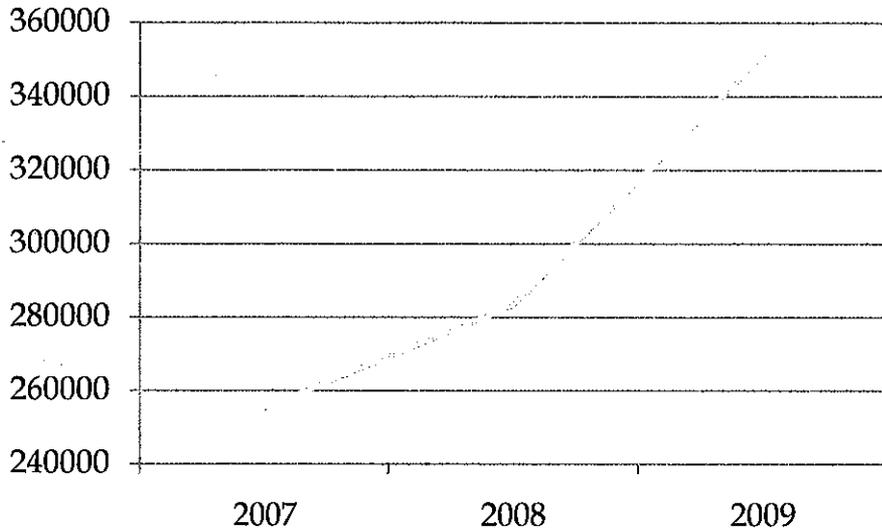
Localisation des déchetteries



0 1 km

Commune de Longecourt-Valaine - mars 2010

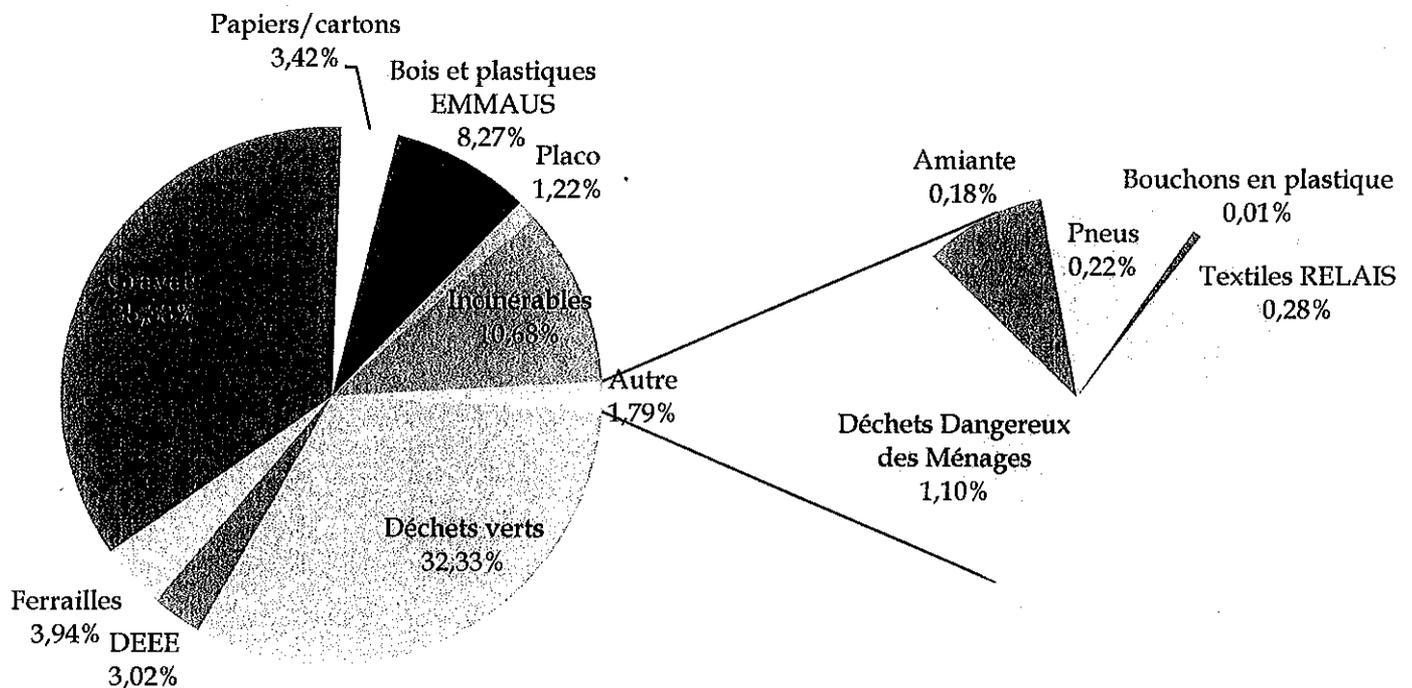
C - Résultats d'exploitation



Par rapport à l'année 2008, le nombre d'entrées dans les déchetteries a progressé de 24% (+ 68 000 passages) alors que le poids moyen par apport a diminué de 3 kg (passant de à 85,5 à 82,5 kg).

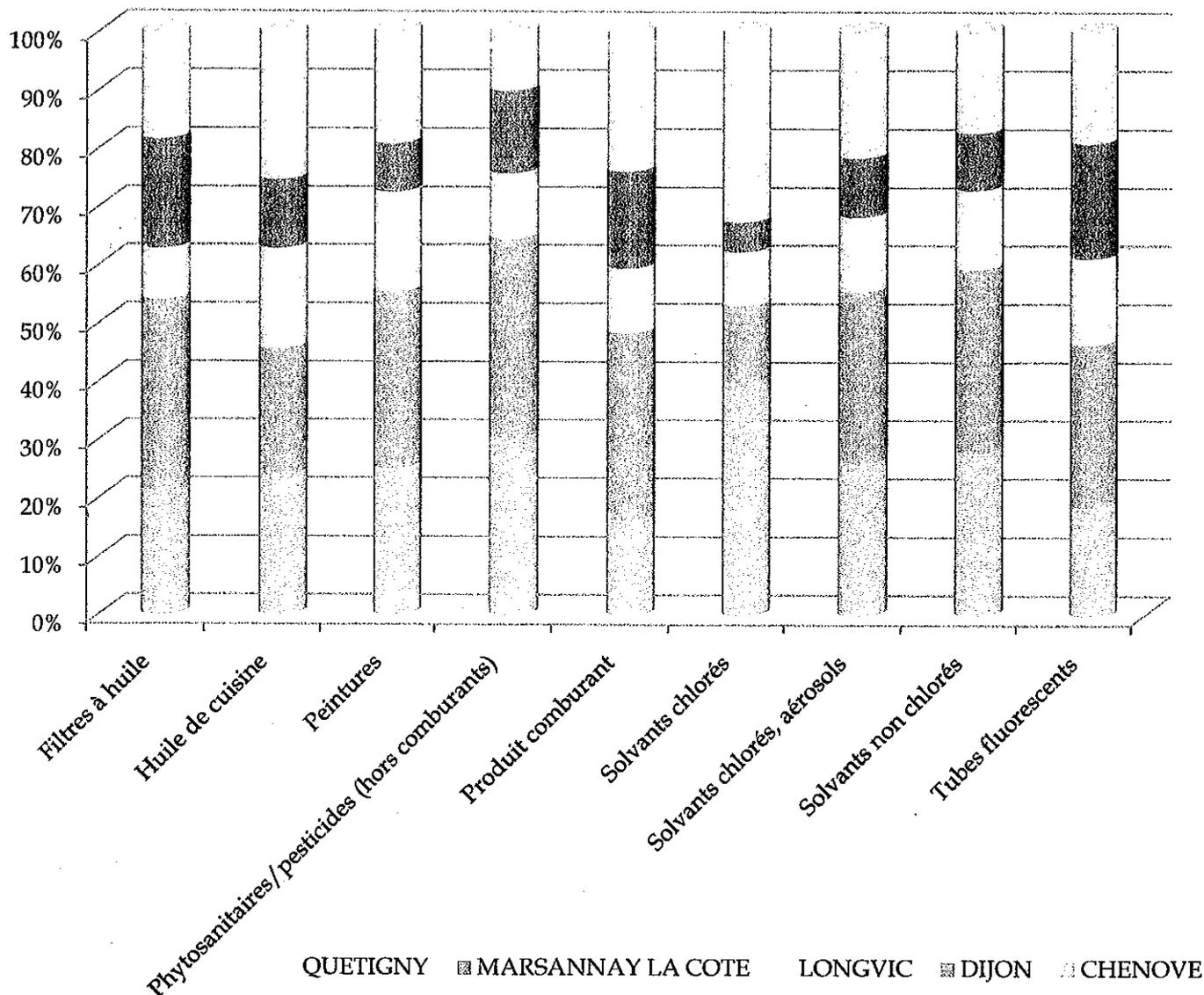
--- Nombre d'entrées en déchèterie

Tonnages 2009 issus des déchetteries



28 972 tonnes ont été réceptionnées en 2009 sur l'ensemble des déchetteries (hors verre comptabilisé avec les tonnages du service collecte), soit une augmentation de 19,7% par rapport à 2008.

Répartition des déchets dangereux des ménages par déchetterie



Le taux de valorisation matière passe à 51,82 % (contre 39,2 % en 2008). Cette nette augmentation s'explique d'une part, par l'implantation dans le cadre de la convention avec Emmaüs, des bennes Bois et Plastiques dont le contenu était auparavant déposé en «incinérables» et qui a permis ainsi la valorisation matière de 2 395,75 tonnes supplémentaires.

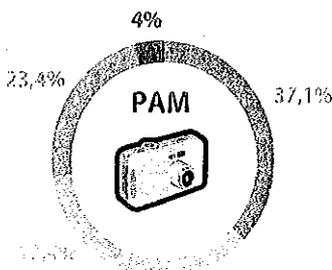
D'autre part, le nouveau dispositif relatif à la collecte des déchets verts et la campagne de communication qui l'a accompagné ont certainement incité les usagers, ne souhaitant pas recourir au service payant en porte à porte, à se rendre en déchetteries pour y déposer gratuitement leurs végétaux. Ainsi 9367,31 tonnes de déchets verts ont été valorisées contre 7180,38 en 2008, soit une augmentation de plus de 30 % !

Les tonnages de DEEE collectés en 2009 représentent une performance annuelle par habitant de 3,48 kg. Sur les 874 tonnes collectées et acheminées vers des sites de traitement, 716 tonnes ont été recyclées ou valorisées énergétiquement.

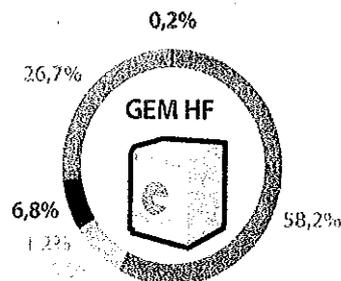
Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils :

- Gros électroménager hors froid : GEM HF
- Gros électroménager froid : GEM F
- Petits appareils en mélange : PAM
- Ecrans

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferrailles, verre, plastique, etc.). Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.

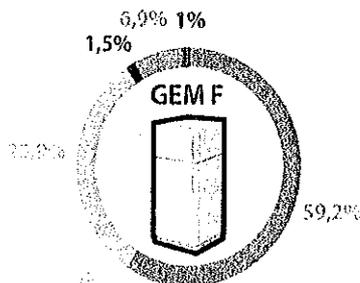


Taux de recyclage : 74 %
Taux de valorisation : 80 %

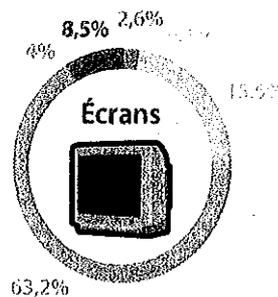


Taux de recyclage : 73 %
Taux de valorisation : 78 %

- Ferraille
 - Métaux non ferreux (aluminium, cuivre)
 - Plastique recyclé
 - Minéraux (verre, ciment...)
 - Verre tubes cathodiques
 - Déchets
 - Autres*
- *Substances réglementées, cartes électroniques...



Taux de recyclage : 84 %
Taux de valorisation : 91 %



Taux de recyclage : 83 %
Taux de valorisation : 86 %



Ainsi le recyclage des DEEE aura permis en 2009 d'éviter l'émission de 532,6 tonnes de CO2 et de participer à l'économie de 688 barils de pétrole brut !

Détail des tonnages réceptionnés en déchetteries en 2009

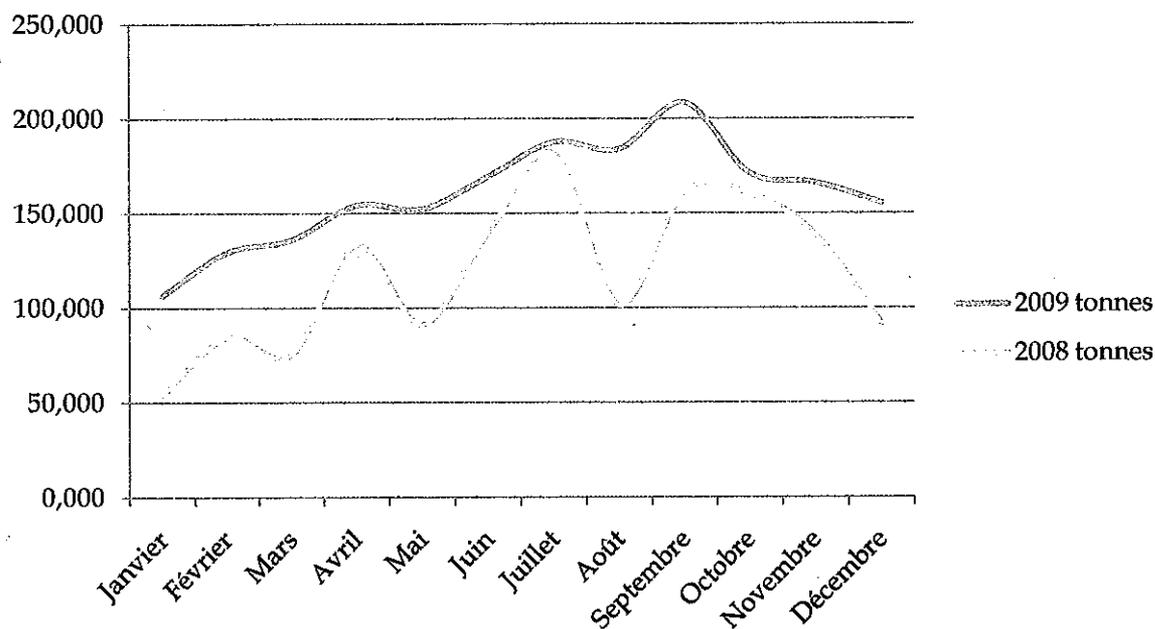
DECHETTERIES – 2009	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC
Entrées de véhicules	73 422	99 167	73 899	37 708	67 006
Gravats	1 692,30	3 312,70	2 776,06	699,70	1 755,28
Placo	44,84	114,74	106,52	18,42	67,52
Amiante					50,86
TOTAL Non valorisé (tonnes)	1 737,14	3 427,44	2 882,57	718,12	1 873,66
Incinérables	609,29	893,12	614,62	447,80	530,33
Déchets dangereux des ménages (acides, bases, peintures phyto, solvants)	43,30	67,49	58,16	19,27	36,76
TOTAL Valorisation énergétique (tonnes)	652,59	960,61	672,78	467,07	567,09
- Papier	105,72	189,02	82,79		64,66
- Cartons	102,78	170,58	89,82		78,38
- Papier carton mélangés				96,68	
- Bouteilles plastique et ou bouchons	2,00	1,50			
- Ferrailles	226,00	337,24	271,52	107,54	199,06
- Batteries (DDM)	16,75	24,13	16,72	4,47	13,14
- Filtres à huiles (DDM)	0,31	0,55	0,36	0,32	0,15
- Huiles de cuisines (DDM)	3,24	2,77	3,06	1,50	2,20
- Tubes fluorescents (DDM)	0,85	1,25	0,84	0,88	0,67
- Pneus	8,92	15,36	16,06	7,36	17,40
- Déchets verts	2 310,16	2 813,82	1 656,18	772,03	1 815,12
Sous-total	2 776,72	3 556,22	2 147,36	990,78	2 190,78
Valorisation des bois et plastiques EMMAUS	441,10	882,74	647,01	0,00	424,90
Valorisation des textiles RELAIS	19,84	19,81	17,06	9,06	15,31
- DEEE - GEM Hors Froid	50,00	103,14	70,11	21,29	50,42
- DEEE - GEM Froid	21,22	36,66	25,74	10,59	21,69
- DEEE - Ecran	42,75	73,18	44,69	12,88	34,80
- DEEE - Pam	47,02	93,94	60,23	18,34	35,73
Sous-total DEEE	160,99	306,91	200,67	63,10	142,64
- Verre (compté à part avec collecte)	127,45	80,21	67,66	94,63	69,16
TOTAL Valorisation matière (tonnes)	3 398,66	4 765,68	3 012,10	1 062,93	2 773,62
TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE hors verre	5 788,39	9 153,73	6 567,45	2 248,12	5 214,37
TAUX DE VALORISATION MATIERE (tonnages valorisés / tonnages totaux) hors verre	58,72%	52,06%	45,86%	47,28%	53,19%
TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE (tonnages incinérés / tonnages totaux)	11,27%	10,49%	10,24%	20,78%	10,88%
DEPENSES TTC					
Marché Godard					
Gardiennage	60 759,52	60 759,52	60 759,52	56 386,25	60 759,52
Gardiennage jour supplémentaire (option2)	9 389,67	9 389,67	9 389,67	7 331,66	9 389,67
Location bennes	1 404,16	1 500,63	1 632,79	900,38	1 929,38
Transport des déchets	80 748,94	77 367,40	84 518,00	32 637,72	64 699,38
Traitements déchets verts	54 476,72	66 353,70	39 054,98	18 205,51	42 803,00
Placo plâtre (loc° transport traité) Tconditionnelle	5 834,62	13 626,77	12 710,44	3 249,34	8 981,84
Total Godard	212 613,63	228 997,69	207 965,40	118 710,86	188 562,79
Marché Edib	30 761,34	44 447,92	39 241,87	14 785,38	41 247,23
EMMAUS	11 440,00	21 280,00	17 120,00	0,00	12 320,00
RECETTES TTC					
Recettes vente ferrailles (Godard)	22 600,00	33 724,00	27 152,00	10 754,00	19 906,00
Recettes vente batteries (Edib)	4 186,25	6 033,25	4 178,75	1 116,25	3 284,00
Recettes DEEE (Eco système)	10 575,66	18 747,13	12 797,58	2 821,96	9 547,56
COUT NET TTC EN €	217 453,06	236 221,23	220 198,94	118 804,03	209 392,46
COUT A LA TONNE SORTANTE TTC EN €	37,57	25,81	33,53	52,85	40,16

2 - La déchetterie des professionnels

La déchetterie des professionnels, située route de Langres à Dijon (à proximité du Centre de tri), est destinée en priorité aux entreprises et aux artisans. Elle est gérée par Bourgogne Recyclage qui a signé le 28 juin 2007 avec le Grand Dijon un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans à la suite d'une procédure originale d'appel à projets lancée par la collectivité.

En 2009, **1 920 tonnes de déchets** ont été apportées par les professionnels, dont principalement des végétaux, des déchets industriels en mélange et des gravats. (+36% par rapport à 2008), ce qui représente un peu plus de **4 244 passages** dans l'année.

Évolution des tonnages réceptionnés



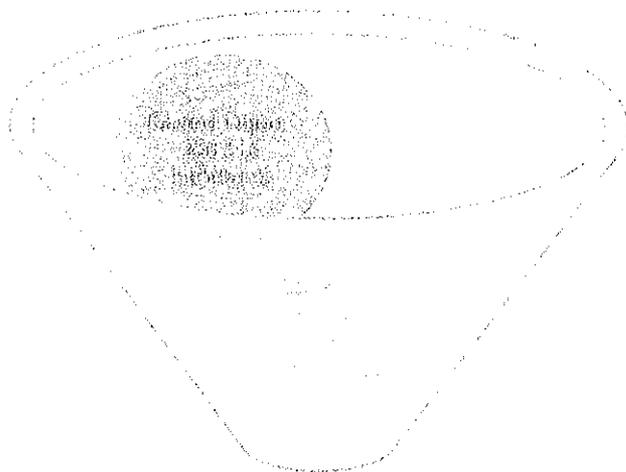
SOMMAIRE

III- TRAITEMENT	38
1 - Usine d'Incineration des Ordures Ménagères – UIOM	38
A - Population concernée	38
B - Présentation de l'usine	39
C - Tonnages réceptionnés	39
D - Bilan annuel de l'usine d'Incineration des déchets	41
E - Surveillance des rejets	42
F - Surveillance de l'impact sur l'environnement	46
2 - Le Groupe turbo-alternateur : GTA	47
3 - Chaîne de traitement des DASRI	48
4 - Centre de tri	50
A - Présentation générale	51
B - les tonnages réceptionnés	51
C - La valorisation	53
5 - Centre d'Enfouissement Technique de déchets inertes – CET	56

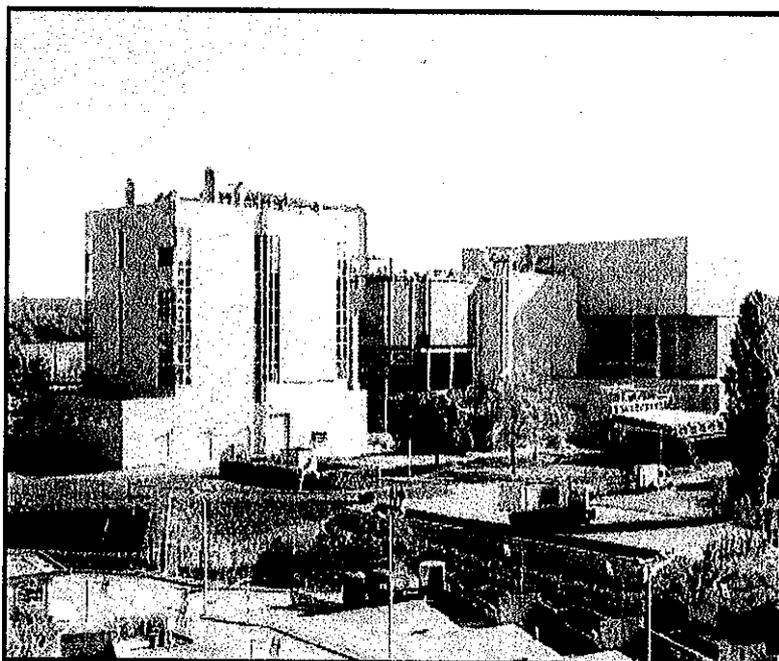
III - TRAITEMENT

1 - Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - UIOM

A- Population concernée

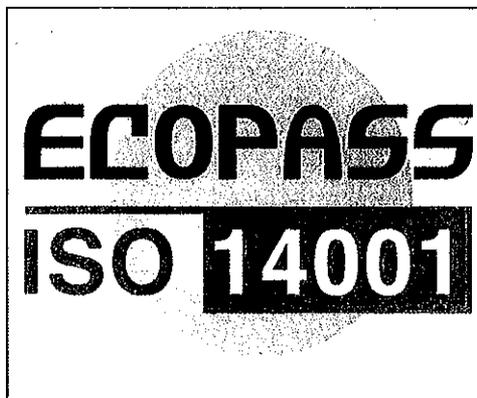


379 619 habitants représentant
74 % de la
population de Côte
d'Or



L'usine accueille les déchets ménagers des 22 communes du Grand Dijon et de 240 communes de la Côte d'Or, soit au total 262 communes Côte d'oriennes.

B - Présentation de l'usine



L'UIOM du Grand Dijon est une unité performante de traitement des déchets : en effet, elle répond à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, et ceci grâce à une série de mises aux normes intervenue entre 1998 et 2007.

Opérationnelle depuis 1975, elle fonctionne en régie directe 24 heures sur 24. Elle est la seule unité de ce type en Côte d'Or.

Sa capacité est de 140 000 tonnes par an. Engagée dans une démarche Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008. L'audit de suivi qui a eu lieu en juin 2009 a confirmé la certification, attestant de l'engagement du Grand Dijon dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.

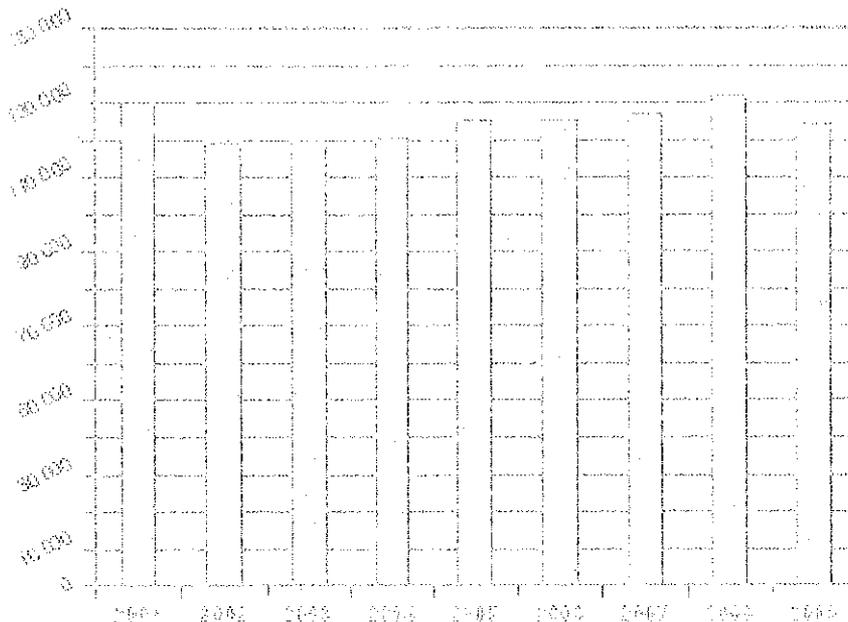
Le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale qui comprend les axes d'amélioration de la norme ISO 14001, c'est-à-dire :

- ✓ un engagement vers un principe d'amélioration continue ;
- ✓ un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- ✓ un engagement de conformité du site aux exigences légales;
- ✓ un engagement de formation de ses personnels.

Véritable unité industrielle, elle se doit d'être irréprochable dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Document Unique, Plan des Opérations Internes, Manuel Sécurité, Plans de prévention etc... sont mis à jour régulièrement par un ingénieur QSE.

C - Tonnages réceptionnés

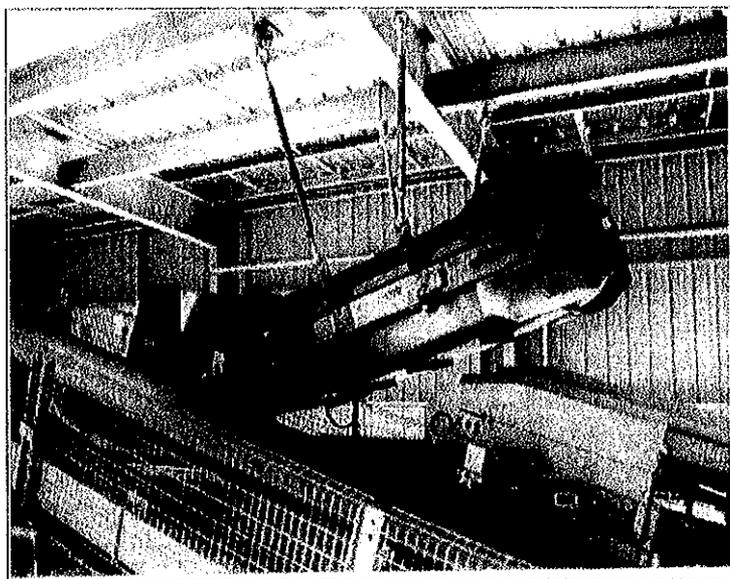
EVOLUTION DES TRILLES DE L'USINE



Remarques :

▷ Le taux de fonctionnement des fours de l'usine a été sur l'année de 94,1 % soit environ 8240 heures.

▷ La productivité moyenne a été de 7,57 tonnes par heure de fonctionnement.



Séparateur magnétique

Chaque sous-produit solide sortant de l'usine d'incinération est orienté vers les filières adaptées en valorisation ou en traitement.

Après criblage, les mâchefers sont orientés vers un séparateur magnétique et une machine à courants de Foucault permettant ainsi l'extraction des métaux ferreux et non ferreux qui sont réintroduits en aciérie et en industrie de l'aluminium.

Les mâchefers sont ensuite stockés sur une aire de maturation. Après amélioration de leurs caractéristiques physico-chimiques, ils seront utilisés comme remblais en techniques routières (sous-couche de parking de la piscine olympique par exemple).

Tableau récapitulatif des produits issus de l'incinération

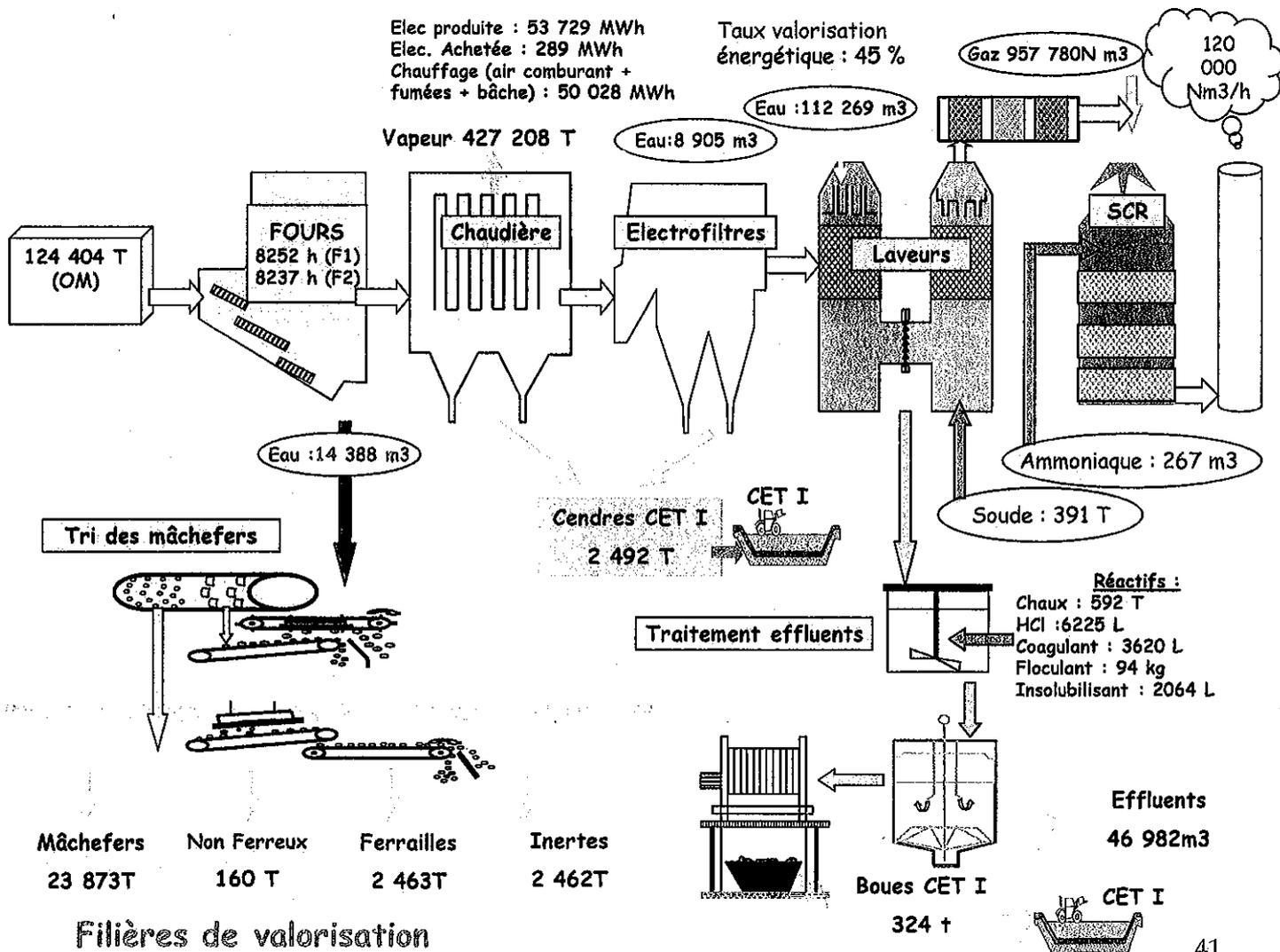
Matières valorisées :	Tonnages	Tonnages	Evolution
	2008	2009	09/08
Ferrailles	2 554	2 463	-3,56%
Non ferreux	137	160	16,79%
Mâchefers	29 304	23 873	-18,53%
Matières stockées par enfouissement :	Tonnages	Tonnages	Evolution
	2008	2009	09/08
Inertes issus du tri des mâchefers	2 796	2 462	-11,95%
Cendres	2 698	2 492	-7,64%
Boues	298	324	8,72%
TOTAL PRODUITS ISSUS D'INCINERATION	37 787	31 774	-15,91%

L'UIOM produit des déchets dits « ultimes ». Il s'agit :

- > des cendres volantes captés par des filtres,
- > des gâteaux de filtration (ou boues) issus de la station de traitement physico-chimique des effluents liquides.

Ces déchets sont dirigés en centre d'enfouissement technique de classe I.

D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets



E - Surveillance des rejets

Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM fait l'objet d'une surveillance périodique ou continu de ses rejets liquides ou gazeux.

Les valeurs mesurées en sortie du traitement des rejets atmosphériques et liquides sont très largement inférieures aux seuils réglementaires en vigueur.

Les limites extérieures des toiles présentées ci-dessous représentent les valeurs réglementaires, les points verts représentent les résultats des analyses.

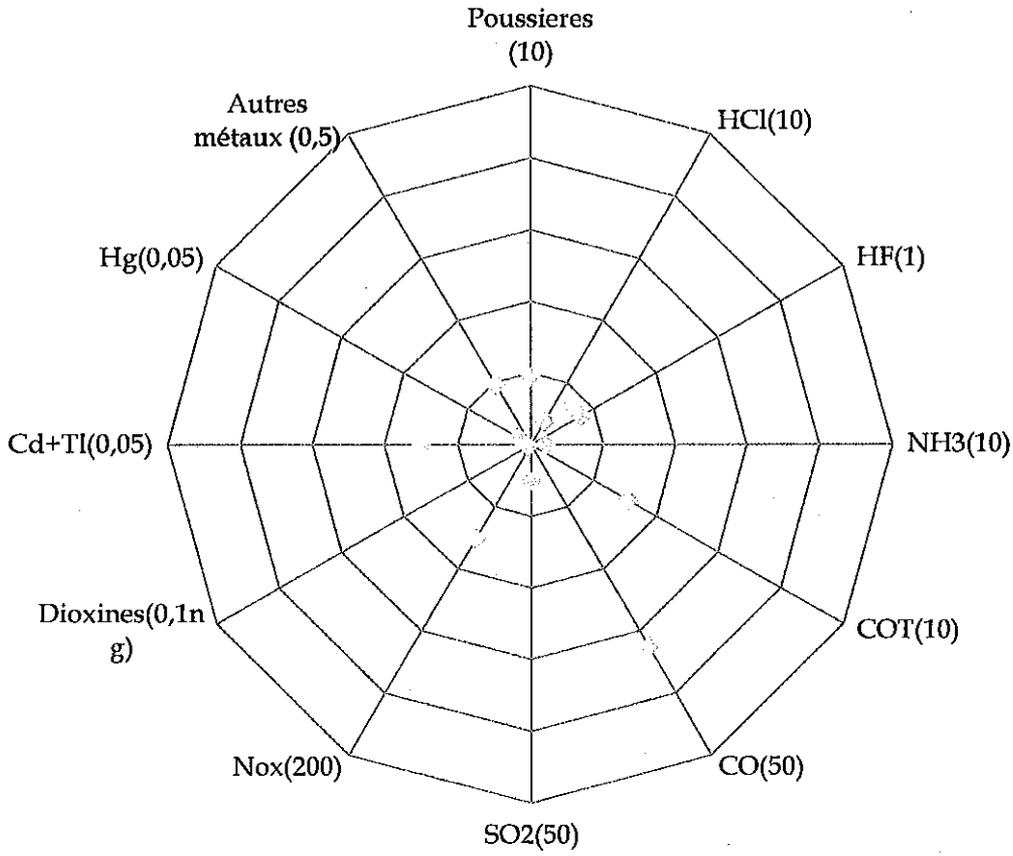
Les valeurs sont exprimées en mg/Nm³ sauf les dioxines qui sont en ng/Nm³. Ces valeurs sont comparées aux valeurs de l'arrêté ministériel du 20/09/2002.

Les analyses portent sur les rejets gazeux suivants :

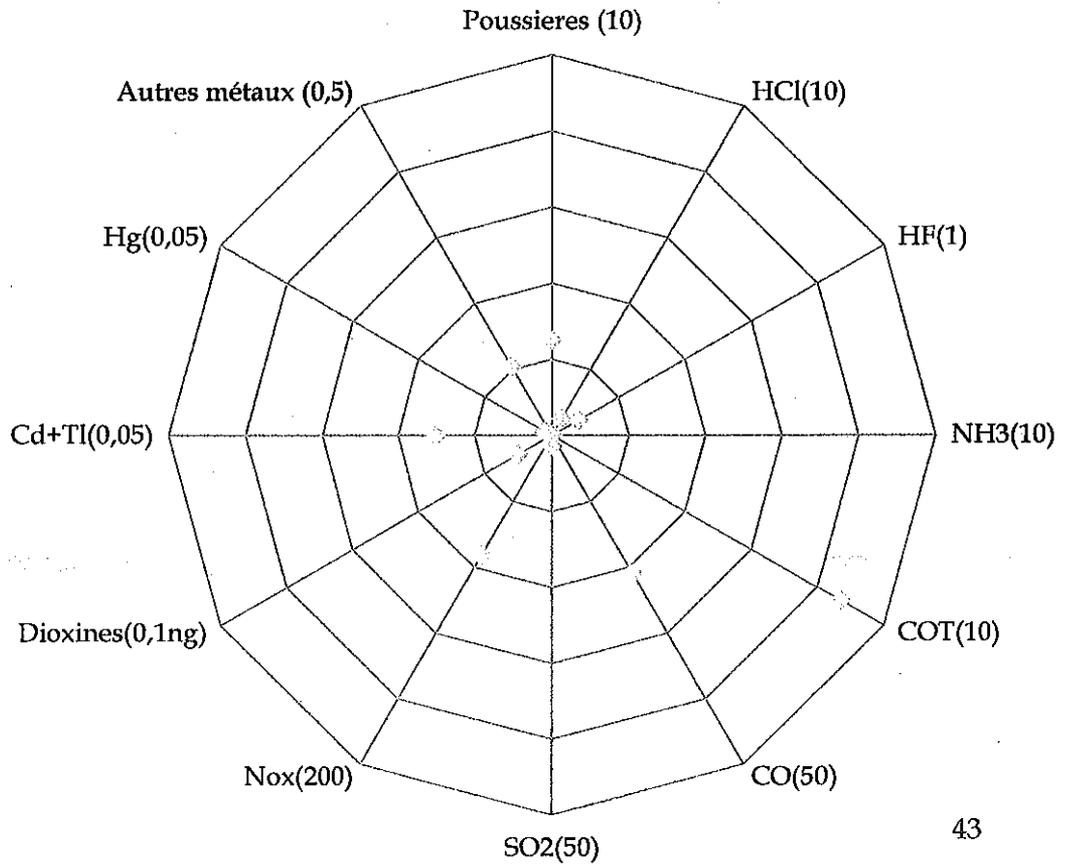
HCl : acide chlorhydrique
SO₂ : dioxyde de soufre
HF : acide fluorhydrique
NO_x : oxydes d'azote
NH₃ : amoniaque
Cd : cadmium
COT : carbone organique total
Tl : thallium
CO : monoxyde de carbone
Hg : mercure

En plus des mesures en continu, les deux lignes des fours ont fait l'objet de deux campagnes d'analyses en juin et en décembre.

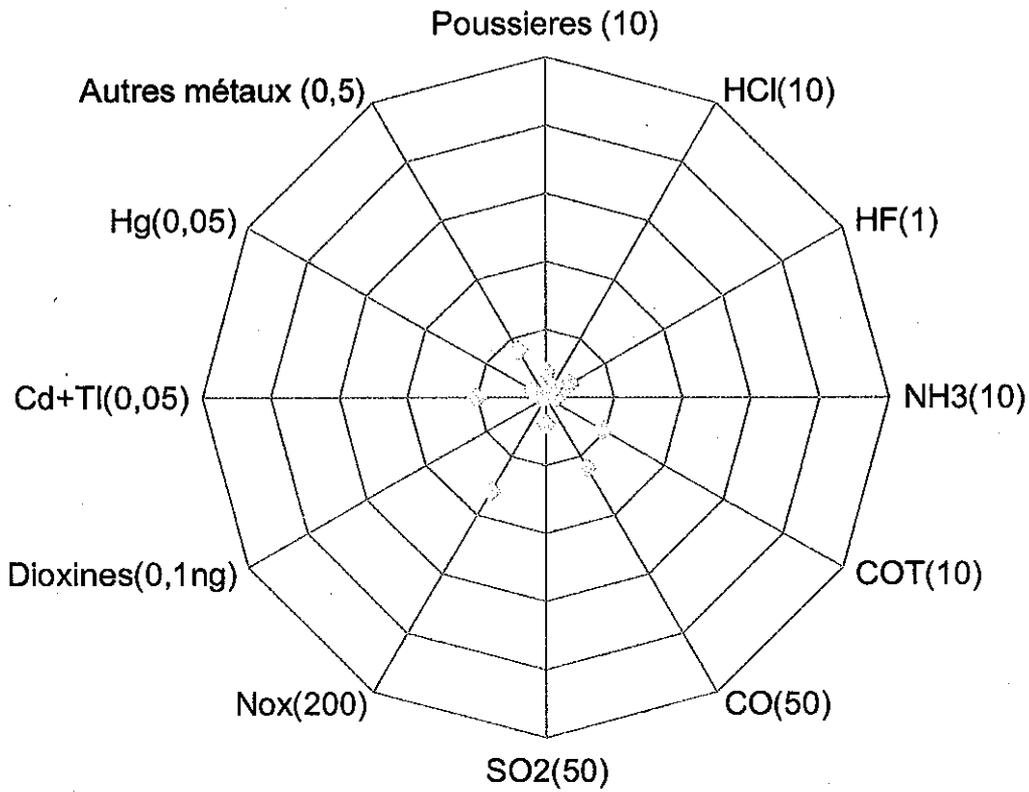
Analyses fumées Ligne 1 - Juin 2009



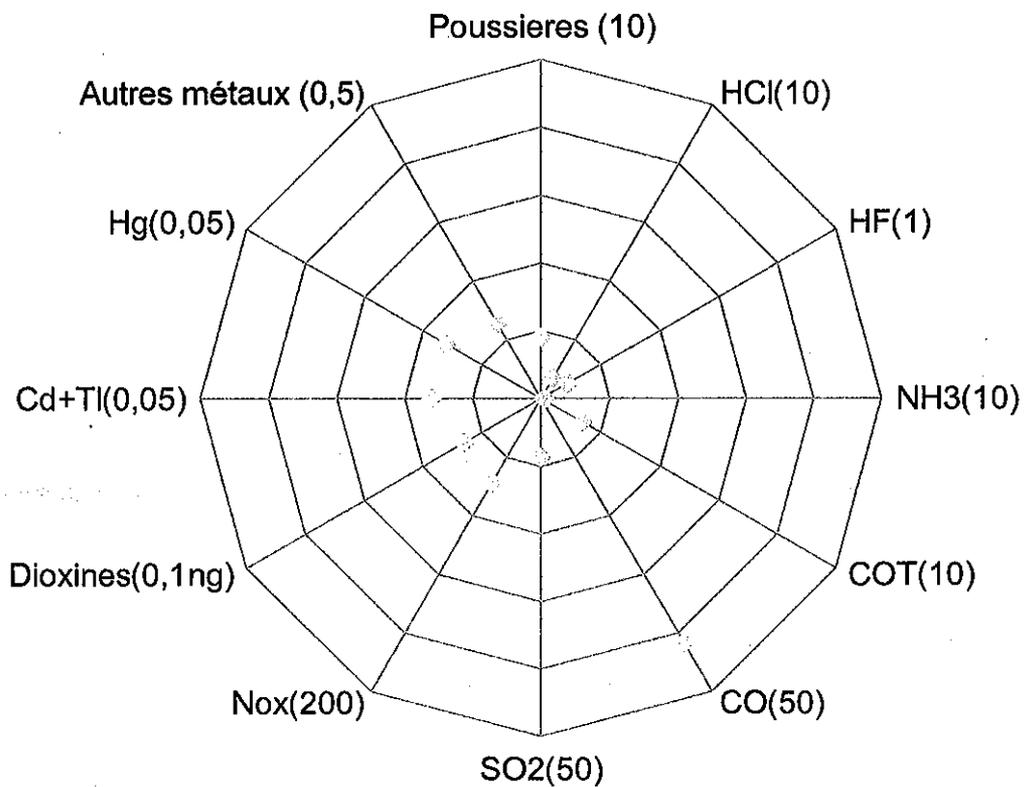
Analyses fumées Ligne 1 - Décembre 2009



Analyses fumées Ligne 2 - Juin 2009

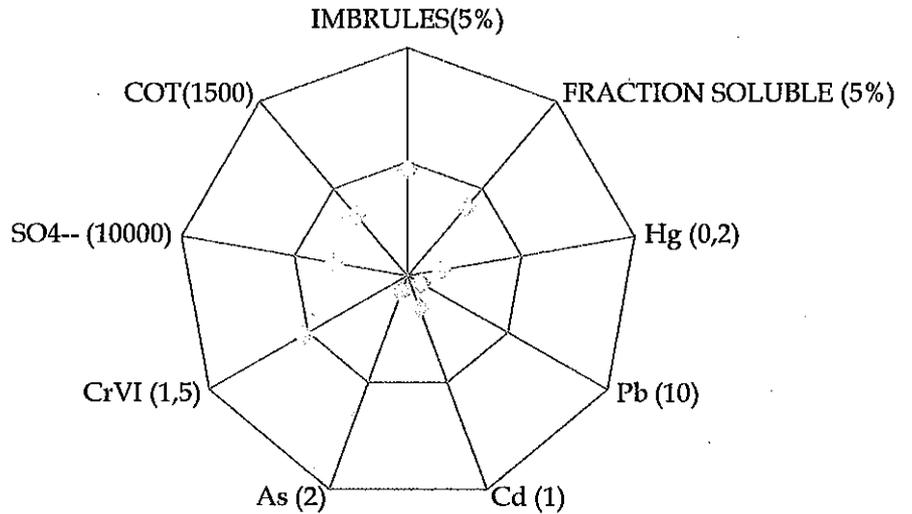


Analyses fumées Ligne 2 - Décembre 2009

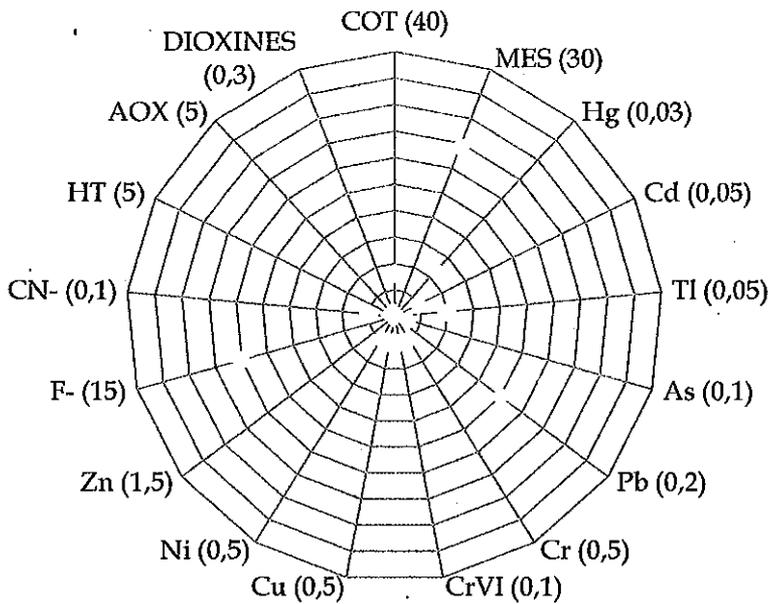


Analyses mâchefers 2009

Représentation graphique des analyses des mâchefers maturés (moyenne 2009), avant valorisation en technique routière (seuils définis par la circulaire du 9 mai 1994)



Analyses effluents 2009



AOX = organohalogènes absorbables

As = arsenic

Cd = cadmium

CN = cyanures

Co = cobalt

COT = carbone organique total

Cr = chrome

Cr VI = chrome VI

Cu = cuivre

F- = fluorures

Hg = mercure

HT = hydrocarbure total

MES = matières en suspension

Ni = nickel

NOx = oxyde d'azote

Pb = plomb

Sb = antimoine

SO2 = dioxyde de soufre

TI = thallium

V = vanadium

Zn = zinc

Les mesures effectuées montrent que les teneurs en polluants sont très faibles pour la quasi-totalité des polluants

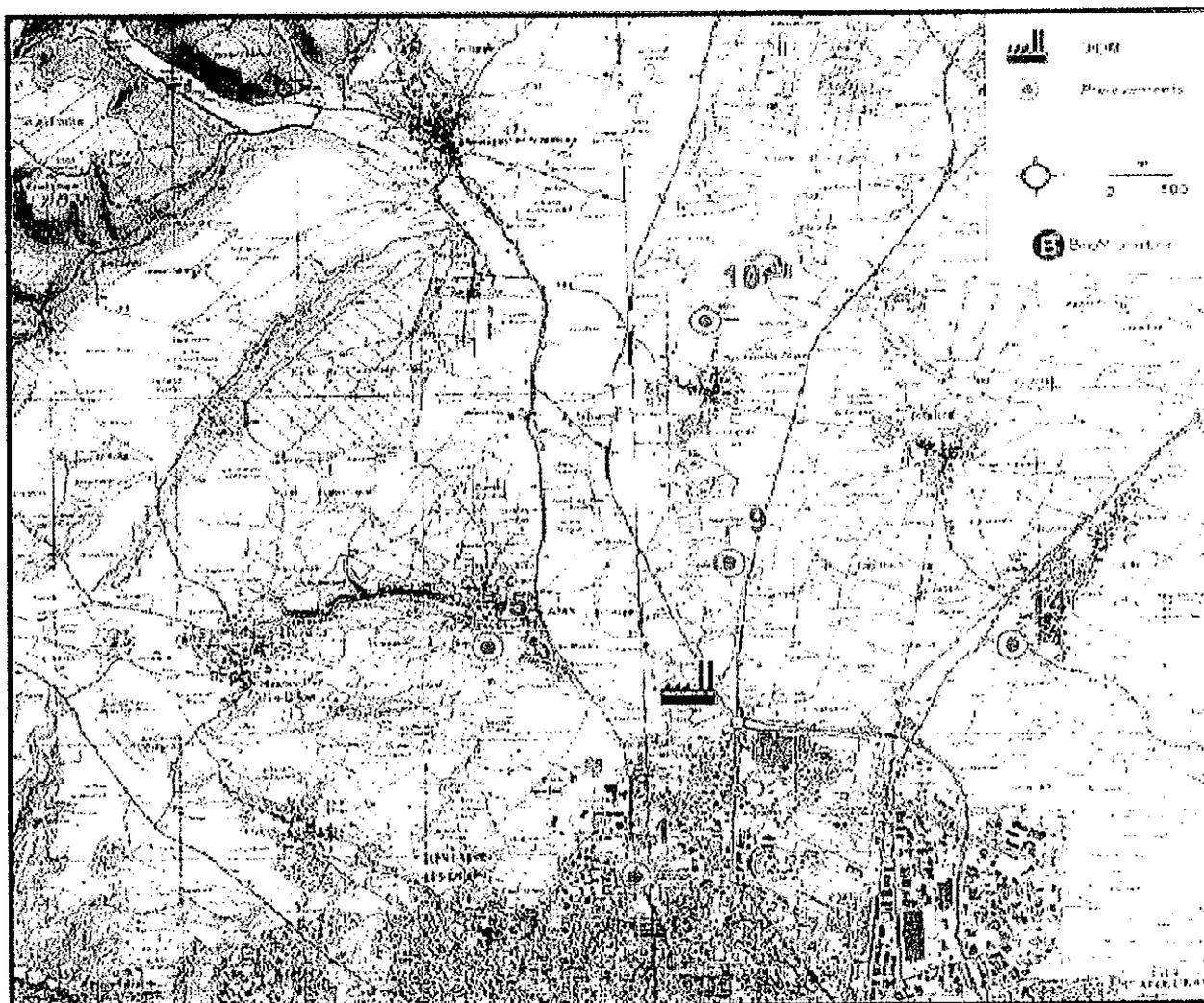
F - Surveillance de l'impact sur l'environnement

Conformément à l'arrêté préfectoral, des mesures ont été réalisées dans les laits de vaches de l'Elevage CHAUME de Savigny-le-Sec (exploitation la plus proche du site) :

2009	Semestre 1	Semestre 2	Seuils (Directive CE 1881-2006)	(pg : picogramme ; 1pg = 10 ⁻¹² g)
Dioxines	0,36	0,33	3 pg/g de matière grasse	
Dioxines + PCB	Non mesurés	0,86	6 pg/g de matière grasse	

Depuis 2006 et en accord avec la DRIRE, il a été mis en place un programme de surveillance des impacts de l'usine sur l'environnement avec indicateurs biologiques. Pour ce faire, il a été choisi de mettre en œuvre une méthode de suivi consistant à analyser des mousses (bryophytes terrestres), sur 5 sites à proximité de l'usine afin de connaître l'impact de celle-ci sur son environnement, et plus précisément les retombées des dioxines/furanes et des métaux lourds.

Sur les 5 points de contrôle, la valeur maximale relevée concernant les dioxines/furanes est de 0,46 pg/g de matière sèche. Par comparaison, la valeur moyenne en France en zone non polluée est de 0,6 sachant que la valeur au-delà de laquelle on estime qu'il y a des retombées significatives de pollution est fixée à 2 pg/g de matière sèche.



Métaux lourds	Valeur maxi sur les 5 stations en 2009	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de rétrobas
AS (Arsenic)	0,73	0,3	3,75
Cd (Cadmium)	0,05	0,2	0,53
Cr (chrome)	1,73	1,7	13,6
Cu (Cuivre)	5,3	6,4	16,3
Hg (Mercure)	0,06	0,07	0,16
Ni (Nickel)	1,27	2,3	7,1
V (Vanadium)	2,58	2,9	17

Les métaux lourds relevés dans les bryophytes sont mesurés et exprimés en µg/g de matière sèche.

2 - Le Groupe turbo-alternateur : GTA

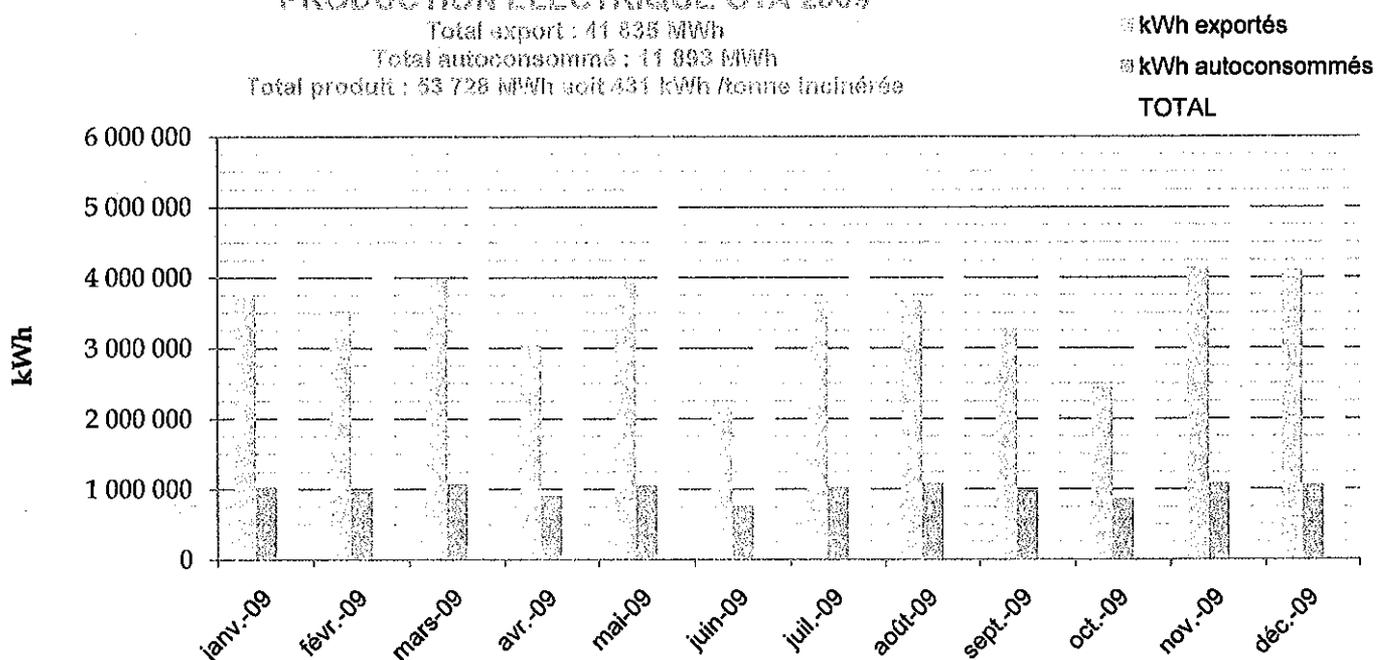
Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion.

Cette valorisation est intéressante pour trois raisons principales :

- .c'est une source d'énergie « renouvelable ». Après le tri et le recyclage des emballages, des journaux-magazines, la récupération des déchets encombrants et toxiques, le compostage des déchets verts, il reste une fraction importante de déchets qui ne peut pas être transformée en nouveaux produits. Ces déchets peuvent donc produire de l'énergie par incinération avec valorisation énergétique,
- .c'est une énergie dont le coût est faible,
- .c'est une source d'énergie qui contribue à la réduction de l'effet de serre et qui permet ainsi de réduire l'utilisation des combustibles fossiles traditionnels (charbon, pétrole, gaz naturel...).

PRODUCTION ELECTRIQUE GTA 2009

Total export : 41 838 MWh
 Total autoconsommé : 11 893 MWh
 Total produit : 53 728 MWh soit 431 kWh /tonne incinérée



Depuis 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.



En 2009, 53 729 Mwh ont été produits dont 11 893 Mwh ont été auto-consommés par l'usine (soit 22%).

50 028 Mwh ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommée dans le process de l'usine.

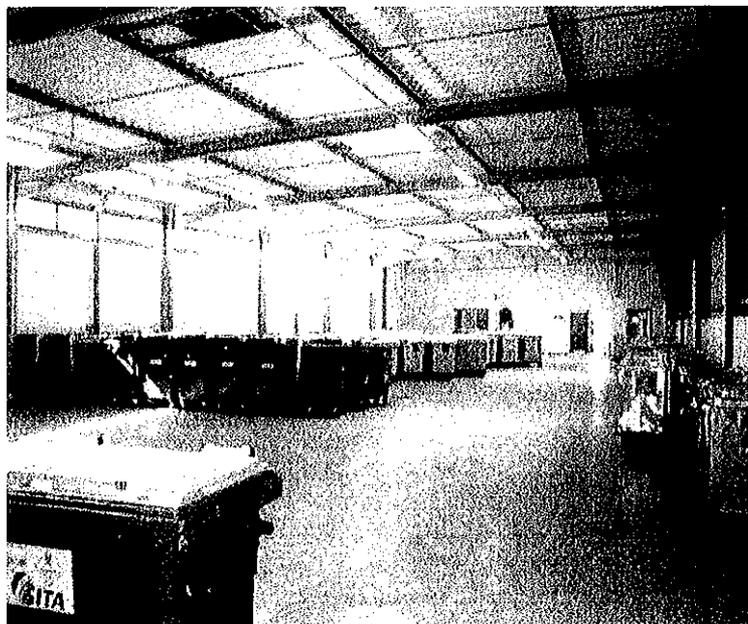
De plus, le taux de valorisation énergétique global du site avoisine donc les 45%, ce qui est exemplaire pour une installation de ce type.

La gestion du groupe turbo-alternateur fait l'objet d'un budget annexe.

3 - Chaîne de traitement des DASRI

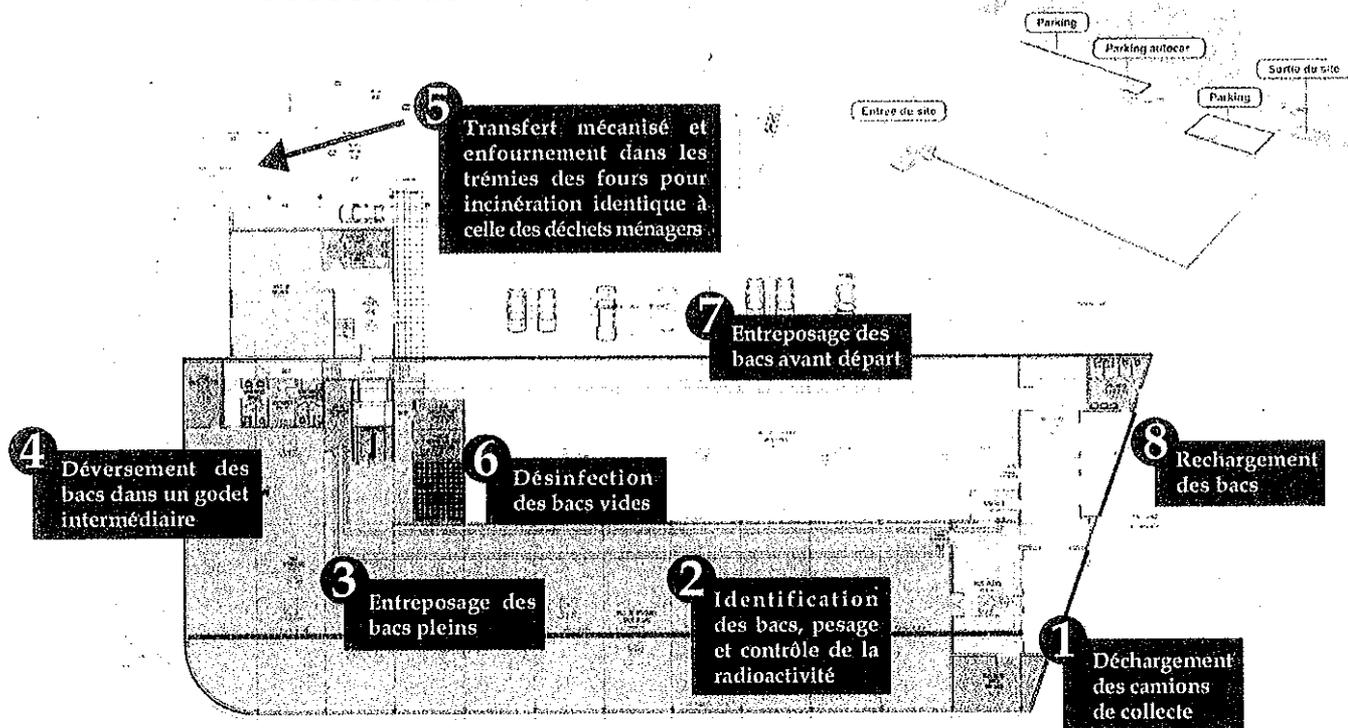
Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération une unité de traitement des DASRI d'une capacité de 6000 t/an.

Cette unité de traitement permet de se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDA) qui prévoit « la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon-Chalon et d'une capacité minimum de 3000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui des départements limitrophes » et limiter les transports des DASRI, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement.

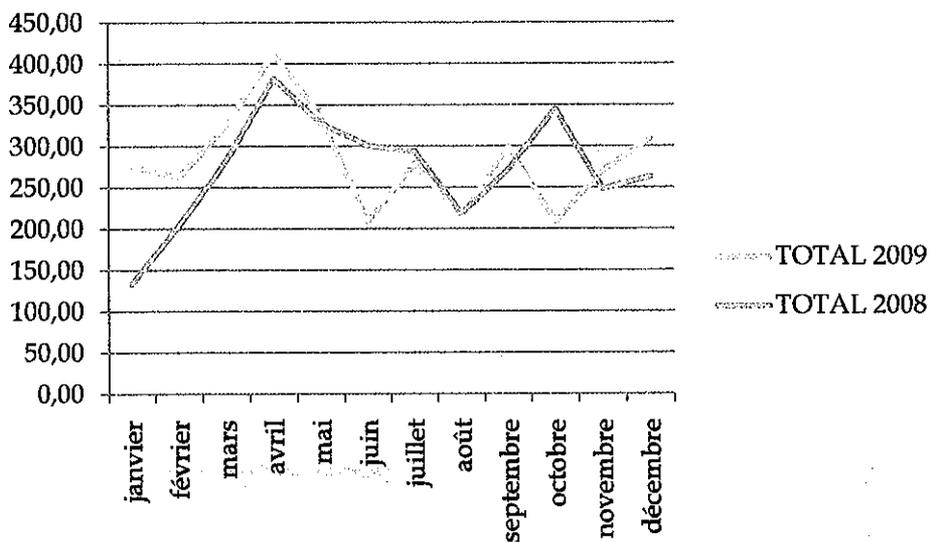


De plus, l'intérêt de cette unité est de limiter les rejets atmosphériques et la production de déchets ultimes grâce à une usine d'incinération performante et répondant à des normes des plus contraignantes.

Process de l'unité



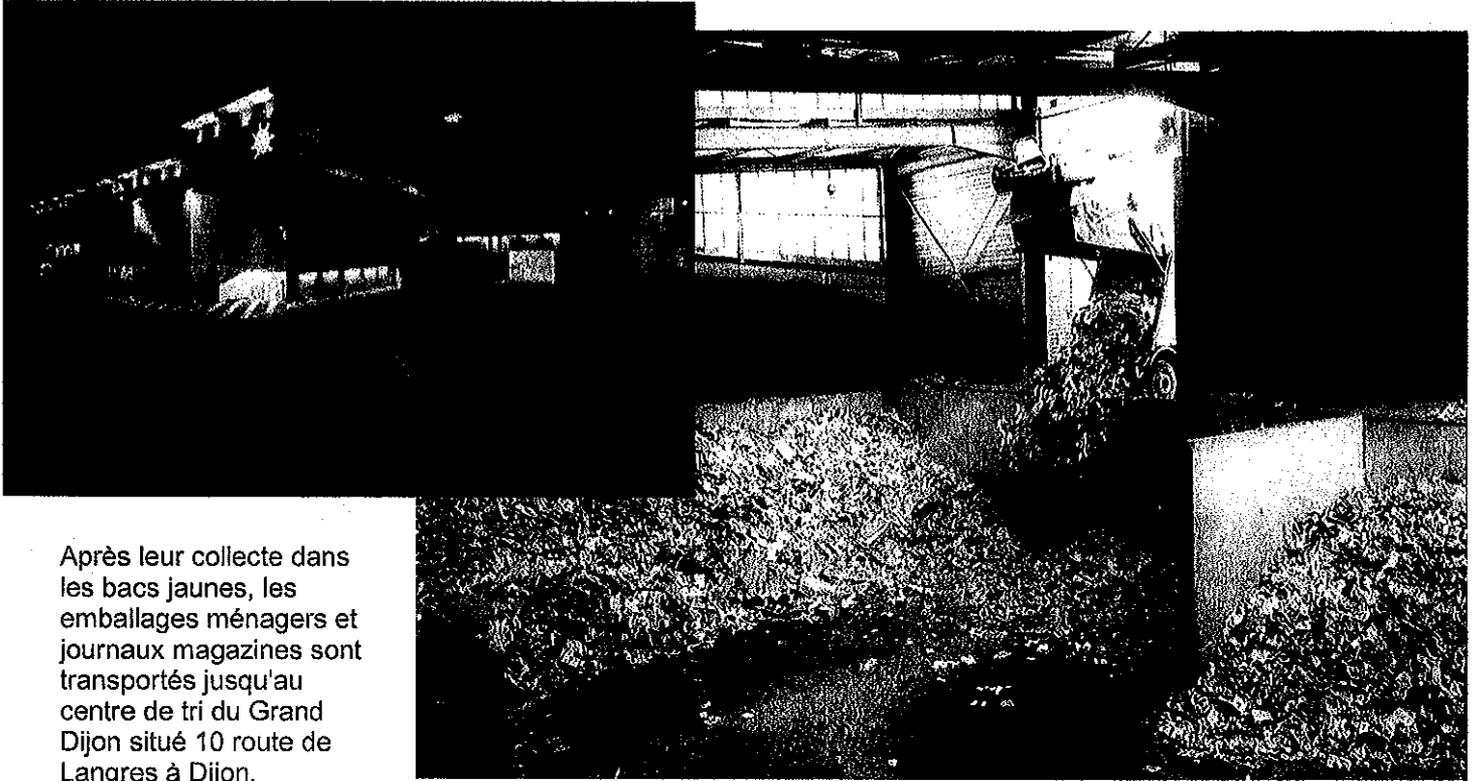
Pour cette deuxième année d'activités, 3402,55 tonnes de déchets de soins ont été incinérées, soit une augmentation de 4% par rapport à 2008.



De la même façon que le GTA, l'unité de traitement des DASRI fait l'objet d'un budget annexe avec le Centre d'Enfouissement Technique.

4 - Centre de tri

A - Présentation générale



Après leur collecte dans les bacs jaunes, les emballages ménagers et journaux magazines sont transportés jusqu'au centre de tri du Grand Dijon situé 10 route de Langres à Dijon.

les déchets sont séparés par matière (cartons, cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires - tétra-pack-, bouteilles en plastique, aluminium, acier ainsi que les papiers, journaux, revues et magazines),

en balles
pour être
de plus
de plus
de plus

de plus
de plus
de plus
de plus
de plus

B - les tonnages réceptionnés

Cet équipement répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher.

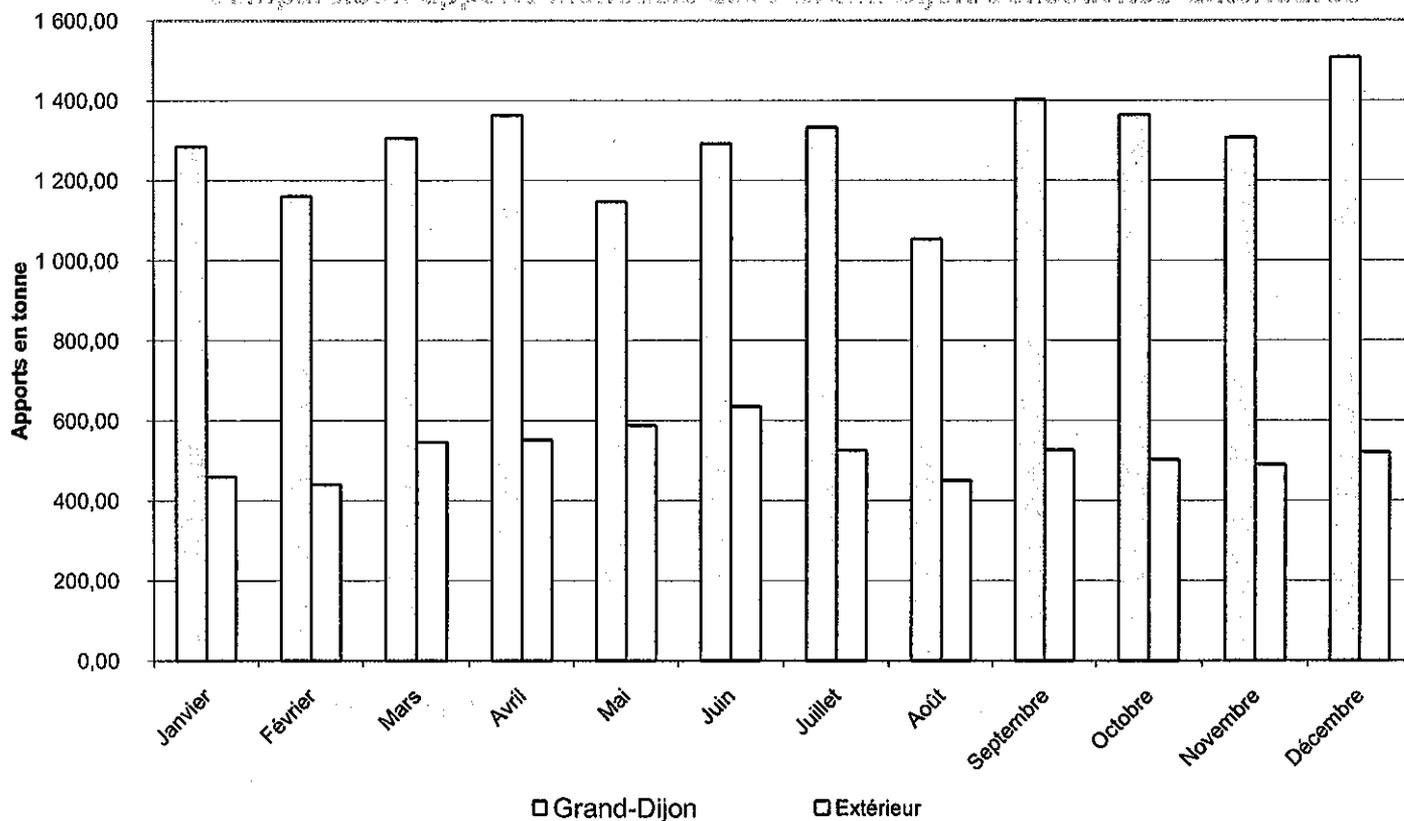
Son exploitation est confiée à SITA Centre Est Valorisation, un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais de l'entreprise d'insertion IDEES 21.

En 2009, l'activité du centre de tri a représentée 68 607 heures travaillées dont plus de 63 % au titre de l'insertion.

Le débit moyen de la chaîne de tri est de 8,6 tonnes par heure, le taux d'utilisation du centre de tri est de 92,58% (temps de fonctionnement réel/temps maximum d'utilisation). En 2009, le centre de tri a reçu 15 222 tonnes de déchets collectées sur le périmètre du Grand Dijon, et 6235 tonnes provenant de collectivités clientes extérieures.



Comparaison apports mensuels 2009 Grand Dijon/Collectivités Extérieures



Dans les tonnages « Grand Dijon » sont comptabilisés les papiers et les cartons issus des déchetteries. Ces derniers représentent 990 tonnes qui ne passent pas sur la chaîne de tri et ne font l'objet que d'un conditionnement.

Les caractérisations des déchets entrants

Sur le territoire du Grand Dijon, il existe 47 secteurs de collecte qui servent de référence pour les caractérisations. Les résultats des caractérisations font l'objet d'une pondération prenant en compte le nombre d'habitants et la typologie d'habitat (collectif, pavillonnaire, mixte ou hyper centre).

Les caractérisations réalisées sous la norme AFNOR n° XP X30-437 permettent de connaître la composition des flux de collecte sélective, les tonnages triés par matériaux, d'avoir des indications sur la nature des refus afin d'améliorer la qualité du tri à la source.



Caractérisations : composition moyenne des déchets du Grand Dijon avec pondération

Matériaux	Moyenne pondérée 2008	Moyenne pondérée 2009	Evolution
Plastique PET Foncé	0,90%	0,87%	-0,03%
Plastique PET Clair	3,70%	3,15%	-0,55%
Plastique PEHD	2,10%	2,06%	-0,04%
Acier	2,40%	2,68%	0,28%
Aluminium	0,30%	0,23%	-0,07%
Tetra (briques)	1,20%	1,35%	0,15%
Emballages ménagers recyclables	23,30%	20,20%	-3,10%
Refus	16,40%	14,88%	-1,52%
Gros de magasin (papiers)	8,90%	15,45%	6,55%
Journaux, revues magazines	40,90%	39,13%	-1,77%
Sacs avec valorisable (avec refus)	0	1,62%	1,62%

Le taux de refus de tri du Grand Dijon est passé sous les 15% valeur à comparer au taux moyen national de 23% (source Eco Emballages).

En 2009, 3887 personnes sont venues visiter le centre de tri en 2008) dont 73% de visites scolaires. (2 275 personnes

C- La valorisation

Dans le cadre du contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers conclu avec la société agréée ADELPHÉ pour la période 2007-2012, le Grand Dijon a délibéré pour céder les matériaux collectés sélectivement et triés selon trois modalités de reprise :

La garantie de reprise :

Adelphé a désigné au Grand Dijon le repreneur de chaque matériau. Les prix de reprise sont totalement encadrés.

Le Grand Dijon a choisi cette solution pour le verre repris par Saint-Gobain Emballages à Chalon-sur-Saône, les cartons et les cartonnettes (EMR) et les briques alimentaires (ELA) repris par REVIPAC- Papeteries du Doubs.

La reprise garantie :

Le Grand Dijon a choisi après consultation le repreneur de chaque matériau tout en bénéficiant des garanties contractuelles offertes par les organisations professionnelles de la valorisation qui labellisent les opérateurs (pas de prix négatif).

Le Grand Dijon a choisi cette formule pour l'acier et l'aluminium repris par les Etablissements GODARD et les plastiques (PET clair, PET foncé, PEHD) repris par Centre-Est Valorisation.

La reprise directs :

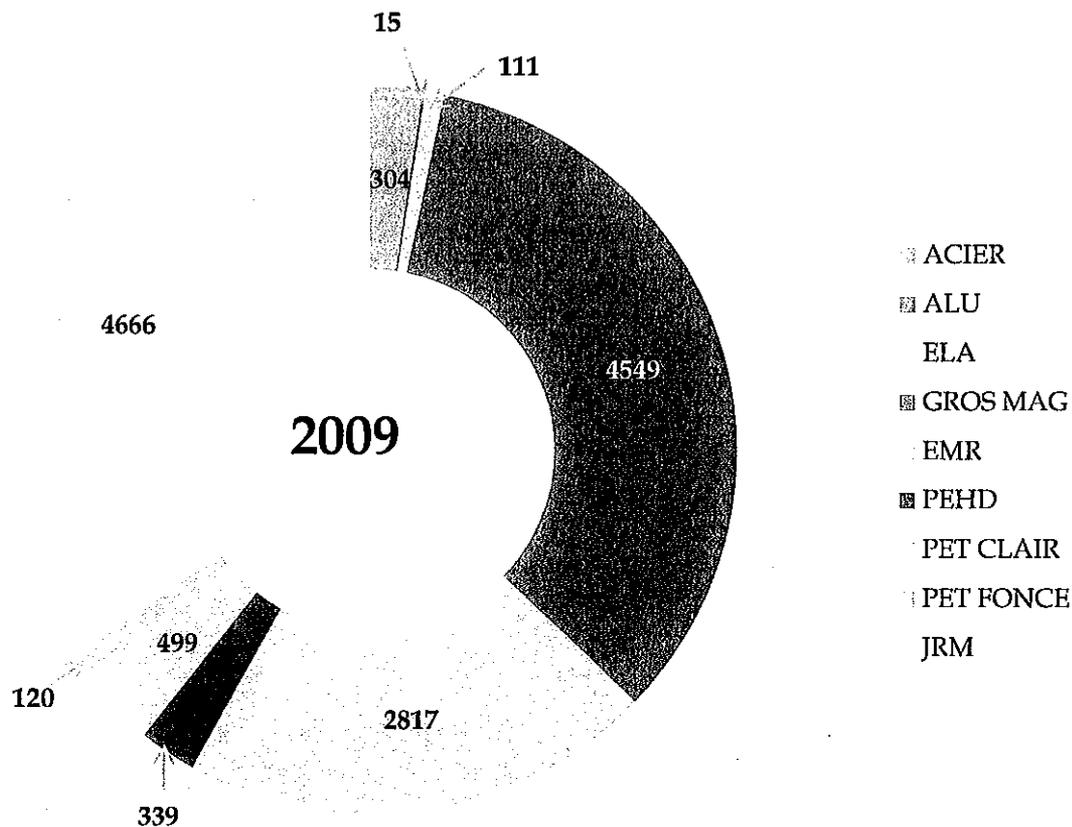
Le Grand Dijon a choisi le repreneur en négociant librement les clauses du contrat de reprise. Dans ce cas de figure, les prix de reprise ne sont pas encadrés (prix négatif possible). Le Grand Dijon a retenu cette solution pour les matériaux qui ne sont pas issus des emballages : les journaux, les revues, les magazines (JRM) repris par Centre-Est Valorisation et Norske Skog Golbey et les gros de magasins (papiers) repris par Centre-Est Valorisation.



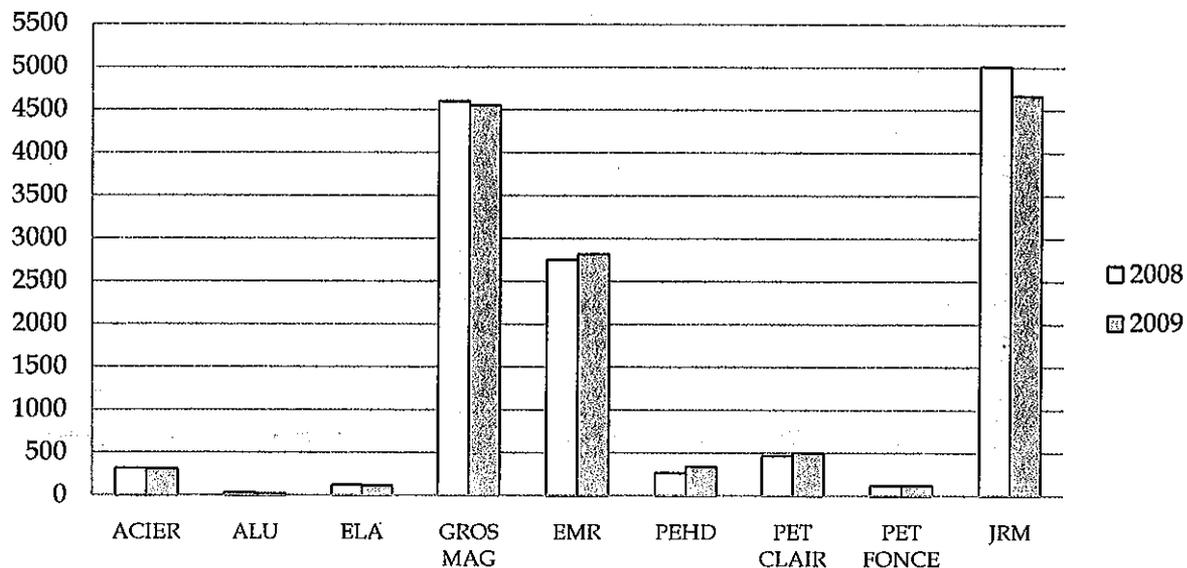
Bilan environnemental des matières soutenues par Adelphe

Matières soutenues par ADELPHÉ	Tonnage	Bénéfices environnementaux				Equivalence en emballages	Equivalence en produits recyclés
		matières premières	m ³ d'eau	MWh d'énergie	Tonne équivalent CO ₂		
ACIER	304	584 t de minéral de fer + 190 t de coke	3 517	1 356	540	4 340 659 boîtes de conserve 4/4	435,7 voitures (1 voiture de 1T contient 600 kg d'acier)
ALUMINIUM	15	37 t de bauxite	16	399	103	1 000 000 de canettes de 33 cl	4 395 vélo (2kg le cadre d'un vélo de course)
EMR (papiers et cartons)	2817	3961 t de bois	135 768	28 867	103	39 125 000 boîtes de céréales	18 764 625 boîtes à chaussures
ELA	111	220 t de bois	1 007	446	-	4 269 231 briques de 1 litre	740 370 rouleaux de papier toilette
PET	619	378 t de pétrole brut + 121 t de gaz naturel	-	6 785	1 416	17 685 714 bouteilles de 1,5 litre	1 121 938 pulls polaire
PEHD	339	172 t de pétrole brut + 106 t de gaz naturel	-	2 705	519	10 593 750 bouteilles de 1 litre	23 013 bacs de collecte de 120 litres
TOTAL	4205		140 308	40 558	2 681		

En 2009, les tonnages du Grand Dijon, issus du centre de tri et réceptionnés par les filières de recyclage sont répartis de la façon suivante (y compris tonnages issus des déchetteries)



Evolution des tonnages recyclés



Globalement les tonnages recyclés subissent une très légère baisse par rapport à l'année dernière et proportionnelle aux tonnages collectés.

5 - Centre d'Enfouissement Technique de déchets inertes – CET

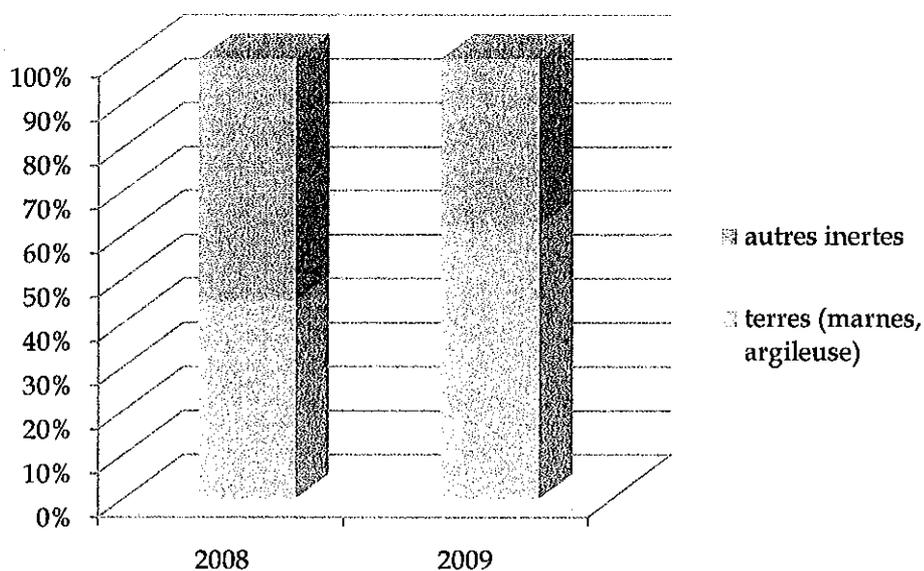
Centre de classe III situé route d'Is sur Tille à Dijon, il accueille uniquement des déchets inertes, c'est-à-dire :

- les inertes pouvant servir de matériaux de couverture (terre),
- les autres inertes (bétons, tuiles, briques...).

237 589 tonnes de déchets ont été réceptionnées en 2009 (- 30,43 % par rapport à 2008), la répartition est la suivante :

- 109 203 tonnes représentent de la terre, soit 46 % des apports,
- 128 386 tonnes sont des déblais de terrassement et des déchets inertes, soit 54 % de l'ensemble des apports.

Le site de classe II, fermé en 2004, fait l'objet d'une réhabilitation par stockage d'inertes recouverts de 0,5 m d'argile à perméabilité 10^{-7} m/s afin de limiter l'infiltration et de favoriser le ruissellement. Une épaisseur de 0,3 m de terre végétale permettra de semer et d'arborer le site.



SOMMAIRE

INDICATEURS FINANCIERS	53
I - Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets	58
II - Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets	59
1- La collecte et le tri.....	59
2- Les déchetteries	60
3- L'UIOM.....	61
4- La TEOM.....	62
5- Les budgets annexes.....	63
A - Le CET et les DASRI.....	63
B - Le GTA.....	64
III - Les autres indicateurs financiers	65
1- Redevance spéciale gros producteurs.....	65
2- Redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts.....	65
3- Tarifs d'accès à l'UIOM.....	66
4- Tarifs d'accès au CET.....	66
5- Tarifs d'accès aux DASRI.....	67

INDICATEURS FINANCIERS

I - Modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat
GESTION DES DECHETS MENAGERS LOT 1	Marché public n° 05-15	Société Economique Franco-Suisse (Dijon)	du 1.01.2006 au 31.12.2010	Collecte des déchets ménagers et assimilés
		Société Economique Franco-Suisse Sous traitant CEV (Dijon)		Exploitation du centre de tri communautaire
GESTION DE LA PRECOLLECTE LOT 2	Marché public n° 06-16	Société CITEC Environnement St Appolinaire	du 1.01.2006 au 31.12.2010	Fourniture, maintenance et lavage des bacs roulants. Gestion de la redevance gros producteurs
DECHETTERIES	Marché public n° 07-63	Société GODARD (Dijon)	du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Gardiennage, location, transport et traitement des déchets
DECHETTERIES	Marché public n° 07-64	Société EDIB (Dijon)	du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages
UIOM / GTA / DASRI	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains
CET	Régie directe			Traitement des déchets inertes, des déchets industriels banals non incinérables et peu évolutifs et des déchets ultimes non valorisables non incinérables

II - Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

1- La Collecte et le tri

Fonctionnement		AO 2009
	Dépenses	13 788 898 €
O11	Charges à caractère général	13 550 997 €
	60 - Achats et variations de stocks	257 €
	61 - Services extérieurs	13 396 486 €
	<i>Gestion de la précollecte (CITEC)</i>	707 673 €
	<i>Collecte (SEFS)</i>	10 983 985 €
	<i>Tri</i>	1 461 500 €
	<i>Prestation de chargement et transport verre et compostage</i>	128 000 €
	<i>Prestation de service autres</i>	42 540 €
	<i>Prime d'assurances</i>	1 085 €
	<i>Prestation diffusion communication et assistance communication</i>	71 703 €
	62 - Autres services extérieurs (dont REFIOM)	154 254 €
	<i>Autres services extérieurs</i>	71 115 €
	<i>Honoraires assistance études collecte</i>	6 353 €
	<i>Frais de contentieux, annonces et insertions</i>	76 786 €
O12	63-64 Charges de personnel et frais assimilés	232 798 €
	65 Autres charges de gestion courante	3 000 €
	66 Charges financières (intérêt des emprunts)	2 103 €
	Recettes	5 415 796 €
70	Produits des services et ventes	2 531 596 €
	<i>Reversement entre budgets</i>	82 139 €
	<i>Conventions et marchés</i>	267 000 €
	<i>Redevances (Gros producteurs ,Déchets verts et centre de tri)</i>	1 565 071 €
	<i>Vente matières</i>	617 386 €
77	Dotations, subventions et participations	2 883 004 €
	<i>Eco Folio 2006, 2007 et 2008</i>	356 439 €
	<i>Adelphi (soutien tonne triée, communication et leviers d'optimisation)</i>	2 526 565 €
77	Produits exceptionnels	1 196 €
	Dépenses	436 484 €
16	Capital emprunts	34 150 €
20	Immobilisations corporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	363 625 €
23	Immobilisations en cours :(travaux constructions)	38 709 €
	Recettes	207 861 €
10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	50 822 €
13	Subventions d'investissements (composteurs, bacs déchets verts)	136 789 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions composteurs)	12 250 €
27	Remboursement caution marché collecte	8 000 €
	Total Dépenses collecte et tri	14 225 382 €
	Total Recettes collecte et tri	5 623 657 €

2 – Les déchetteries

Fonctionnement		A.C. 2009
	Dépenses	1 281 495 €
O11	Charges à caractère général	1 281 495 €
	60 - Fournitures	14 530 €
	61 - Services extérieurs (gestion, réparations, communicat	1 255 640 €
	62 - Autres services extérieurs	11 325 €
O12	63 -64 Charges de personnel et frais assimilés	0 €
	66 Charges financières	0 €
	67 Charges exceptionnelles	0 €
	Recettes	197 746 €
70	Produits des services et ventes : (ferraille, batteries et DEEE)	195 094 €
75	Autres produits de gestion courante (déchetterie des professionnels)	2 652 €
Investissement		
	Dépenses	123 118 €
20	Immobilisations corporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	119 626 €
23	Immobilisations en cours :	3 492 €
	Recettes	14 222 €
10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	14 222 €
	Total Dépenses déchetteries	1 404 613 €
	Total Recettes déchetteries	320 864 €

3 – L'UIOM

Fonctionnement		AO 2009
	Dépenses	4 636 088 €
O11	Charges à caractère général	3 058 972 €
	60 - Fournitures (eau gaz produits chimiques)	1 196 402 €
	61 - Services extérieurs (entretien immobilier, mainten	659 084 €
	62 - Autres services extérieurs (dont REFIOM)	944 202 €
	63 - Impôts et taxes	259 284 €
O12	63-64 Charges de personnel et frais assimilés	1 511 493 €
	65 Autres charges de gestion courante	2 023 €
	66 Charges financières (intérêt des emprunts)	63 600 €
	Recettes	3 758 749 €
70	Produits des services et ventes :	3 530 702 €
	- contributions des particuliers	1 035 088 €
	- ventes de matières	127 222 €
	- contributions des collectivités conventions	912 386 €
	- contributions des collectivités marchés	1 028 139 €
	- financement budget général, rembt de charges	427 867 €
77	Produits exceptionnels	228 047 €
Investissement		
	Dépenses	2 532 088 €
16	Capital emprunts	288 106 €
20	Immobilisations corporelles	10 919 €
21	Immobilisations corporelles	317 696 €
23	Immobilisations en cours :(travaux constructions)	1 915 367 €
	Recettes	455 799 €
10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	326 039 €
13	Subvention	129 760 €
	Total Dépenses UIOM	7 168 176 €
	Total Recettes UIOM	4 214 548 €

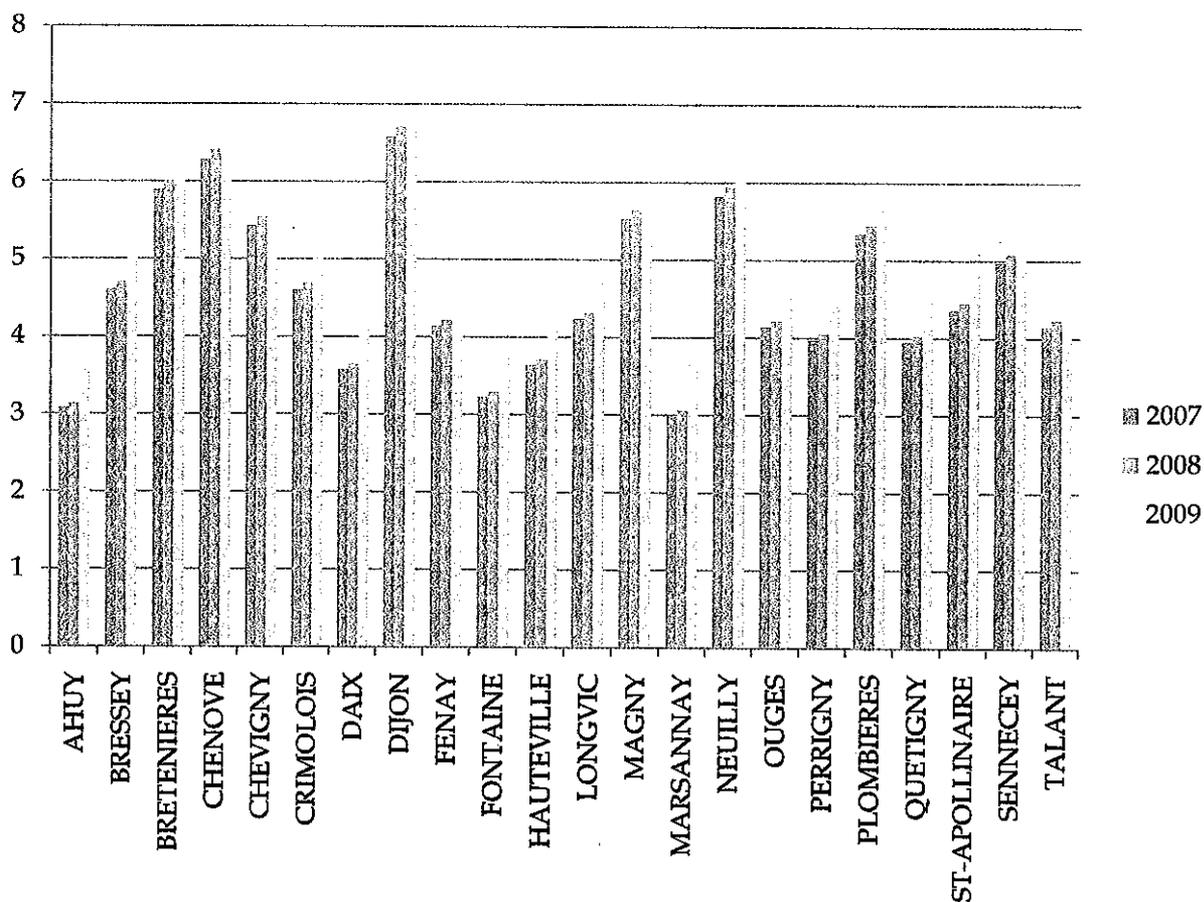
4 - La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Les services de collecte et de traitement sont principalement financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération du 25 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'une harmonisation progressive des taux de TEOM vers un taux unique sur le territoire de l'agglomération, en appliquant jusqu'en 2014 un mécanisme de lissage des taux sur 6 ans.

Parallèlement, une augmentation de 2% du taux moyen a été validé le portant à 6%, contre 5,88 % en 2008.

En 2009 le montant de la TEOM perçue est de 17 761 005 €.



5- Budgets annexes

A – Le CET et les DASRI

Section de fonctionnement		AO 2009
	DEPENSES	1 525 864,82 €
O11	Charges à caractère général	368 894,56 €
	<i>Dont fonctionnement décharge</i>	156 337,42 €
	<i>Dont fonctionnement DASRI</i>	212 557,14 €
O12	Charge de personnel et frais assimilés	658 077,97 €
	<i>Personnel Décharge</i>	220 616,24 €
	<i>Personnel DASRI</i>	146 606,02 €
	<i>Personnel intérimaire</i>	58 836,71 €
	<i>Dont remboursement budget principal</i>	232 019,00 €
65	Charges diverses (65)	392 455,61 €
	<i>Dont pertes sur créances irrécouvrables</i>	24 758,56 €
	<i>Dont remboursement de charges DASRI (658)</i>	367 697,05 €
66	Frais financiers (66)	106 436,68 €
	Charges exceptionnelles (67)	0,00 €
	Dotations aux amortissements	327 715,88 €
	Virement à la section d'investissement	
	RECETTES	2 142 642,16 €
70	Prestations de services CET	910 008,60 €
70	Prestations de services DASRI	1 025 376,10 €
75	Produits divers (75)	551,11 €
77	Produits exceptionnels (77)	1 343,92 €
	Résultat reporté	205 362,43 €
Section d'investissement		
	DEPENSES	1 426 395,28 €
	Dépenses d'équipement	262 273,57 €
	Dépenses d'équipement décharge	57 723,50 €
	Construction centre DASRI	142 956,16 €
	Divers DASRI	61 593,91 €
	Amortissement de la dette	166 377,08 €
	Déficit reporté	997 744,63 €
	RECETTES	1 022 256,53 €
	Emprunt nouveau	0,00 €
	Affectation compte 1068	1 022 256,53 €

B – Le groupe turbo-alternateur

Section de fonctionnement		AC 2009
DEPENSES		835 322,15 €
O11	Frais de fonctionnement GTA (011)	205 372,12 €
O12	Remboursement charges de personnel (012)	145 000,00 €
65	Autres remboursements de charges (65)	81 927,39 €
66	Frais financiers	403 022,64 €
	Dotation aux amortissements	849 473,72 €
	Virement à la section d'investissement	0,00 €
RECETTES		2 799 353,70 €
	Ventes d'électricité	2 270 034,70 €
	Autoconsommation électricité	0,00 €
	Résultat reporté	529 319,00 €
Section d'investissement		(I)
DEPENSES		1 754 247,69 €
	Dépenses d'équipement	262 899,19 €
	Construction du groupe turbo-alternateur	
	Divers	
	Amortissement de la dette	685 970,50 €
	Déficit reporté	805 378,00 €
RECETTES		962 431,00 €
	Emprunt nouveau	0,00 €
	Affectation + résultat reporté	962 431,00 €

III - Autres indicateurs financiers

1- Redevance spéciale gros producteurs

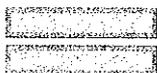
Mise en œuvre depuis le 1er janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

Il est fait application d'une franchise de 500 litres. Par ailleurs, la TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale, si cette dernière lui est supérieure.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à la société CITEC Environnement, laquelle est chargée de détecter les gros producteurs, d'établir le contrat pour l'enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance qui est ensuite restitué au Grand Dijon.

Les tarifs suivants ont été appliqués pour l'année 2009 (la redevance, annuelle, comprend la mise à disposition du bac, les collectes hebdomadaires et le traitement des déchets) :

- Bac de 120 litres 303,60 €
- Bac de 180 litres 455,40 €
- Bac de 240 litres 607,20 €
- Bac de 340 litres 860,20 €
- Bac de 500 litres 1 265,00 €
- Bac de 660 litres 1 669,80 €
- Bac de 770 litres 1 948,10 €



2,53 € HT / litre

Au 31/12/09, 240 contrats ont été signés pour un produit de 1 251 708 €

2- Redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

Une collecte individualisée sur abonnement a été proposée à tous les habitants, sur la base du volontariat.

L'abonnement est à la charge des usagers du service. Il n'est bien évidemment pas obligatoire.

Le montant d'abonnement annuel a été fixé à 45 € TTC pour un bac de 240 litres et pour une collecte des déchets verts sur 30 semaines du 15 avril au 15 novembre 2009.

Le montant des abonnements est fonction de la date de signature de la convention :

Date de signature de la Convention	Nombre mini de collectes	Prix pour 1 bac de 240 litres	Prix pour 2 bacs de 240 litres	Prix pour 3 bacs de 240 litres
Convention signée avant le 1er avril	30	45 €	90 €	135 €
Convention signée entre le 1er avril et le 30 avril	26	39 €	78 €	117 €
Convention signée entre le 1er mai et le 31 mai	22	33 €	66 €	99 €
Convention signée entre le 1er juin et le 30 juin	18	27 €	54 €	81 €
Convention signée entre le 1er juillet et le 31 juillet	13	19,5 €	39 €	58,5 €
Convention signée entre le 1er août et le 31 août	9	13,5 €	27 €	40,5 €
Convention signée entre le 1er septembre et le 30 septembre	4	6 €	12 €	18 €

3 - Les tarifs d'accès à l'UIOM

Les particuliers et industriels qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération acquittent une redevance, à la tonne, fixée annuellement par délibération.

En 2009, afin de limiter les petits apports qui allongent le temps d'attente des bennes à ordures ménagères, la franchise de 500 kg par mois a été supprimée. Il en a été de même pour la tarification spéciale pour les entreprises ou particuliers domiciliés en dehors des communes du Grand Dijon et des collectivités clientes (ancienne zone B).

Les tarifs ont été actualisés afin de tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et d'intégrer les investissements réalisés.

Par ailleurs, conformément à la loi de Finances, à compter du 1er janvier, il a été fait application de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Compte tenu d'une part de la certification ISO 14001 de l'UIOM, et d'autre part de ses faibles valeurs d'émission de Nox, le taux de TGAP a été ramené de 7 à 2 € la tonne incinérée.

Pour l'année 2009, le produit des droits d'accès à l'usine par les particuliers et les entreprises est de **1 035 088 €** contre 1 084 809 € en 2008 soit une **baisse d'environ 4,6%**.

DIB

93,85 € la tonne

Droit
d'accès en
2009

1 035 088 €

DIB triés
70,35 €
la tonne

TGAP :
2 € la tonne

Déchets
issus des
médicaments
124,85 € la tonne

4 - Les tarifs d'accès au CET

Depuis le 1er janvier 2005, le CET route d'Is sur Tille à Dijon n'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accueillir que des déchets inertes :

- ✓ les inertes pouvant être utilisés comme couche de couverture végétalisée (terre, déblais et marnes non pollués) **3,45 € la tonne HT**
- ✓ autres déchets inertes (bétons, tuiles, briques...) **6,90 € la tonne HT**
- ✓ argile de perméabilité < 10⁻⁷ m/sec **Gratuité**
- ✓ terre végétale **Gratuité**

Les apports ont dégagé un produit financier de 910 000 € contre 1 277 330 € en 2008 soit une baisse significative de plus de 28% (à mettre en relation avec la baisse de 30,43 % des tonnages par rapport à l'année précédente)

5 - Les tarifs d'accès aux DASRI

Les tarifs d'accès aux DASRI sont y compris la taxe de gestion des déchets et, pour l'ensemble des DASRI, la taxe de gestion des déchets et la taxe de gestion des déchets (TGD) (hors taxes).

Apports de 0 à 1 tonne /mois :	Apports de 1 à 40 tonnes /mois :	Apports du 40 à 80 tonnes /mois :	Apports de 80 à 125 tonnes /mois :	Apports au-delà de 125 tonnes /mois :
460 € HT /tonne	365 € HT /tonne	330 € HT /tonne	305 € HT /tonne	290 € HT /tonne

Il est possible de bénéficier de tarifs réduits pour les apports de déchets en provenance de zones non classées, dans la limite des possibilités d'exploitation des DASRI (hors taxes) pour les apports de déchets de moins de 15 tonnes par semaine (hors taxes).

Apports de 0 à 5 tonnes /semaine :	Apports de 5 à 15 tonnes /semaine :	Apports au-delà de 15 tonnes /semaine :
365 € HT /tonne	330 € HT /tonne	305 € HT /tonne

Il est possible de bénéficier de tarifs réduits pour les apports de déchets de moins de 15 tonnes par semaine (hors taxes) pour les apports de déchets de moins de 15 tonnes par semaine (hors taxes).

15 € HT /tonne

Exemple de tarif mensuel : 4000 € HT par CEV

Exemple de tarif annuel : 48000 € HT par CEV (hors taxes)

1 025 376 € **997 462 €**

Ces tarifs s'entendent hors taxes et supportent une TGAP de 10,32 € par tonne

LEXIQUE

A	AC	Arrêt des comptes
	ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
C	C1 à C6	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine
	CET	Centre d'enfouissement technique
D	DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
	DDM	Déchets dangereux des ménages
	DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
	DR	Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune
	DV	Déchets verts
E	ELA	Emballages pour liquides alimentaires
	EMR	Emballages ménagers recyclables
G	GEM	Gros électro-ménager
	GNV	Gaz naturel de ville
	Grand Dijon	Communauté d'agglomération dijonnaise
	GTA	Groupe turbo-alternateur
	GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
H	HAB	Habitants
J	JRM	Journaux, revues, magazines
O	OE	Objets encombrants
	OM	Ordures ménagères
	OMS	Organisation mondiale de la santé
P	PAM	Petits appareils en mélange
	PAP	Collecte en porte à porte
	PAV	Point d'apport volontaire
	PEHD	Plastique polyéthylène haute densité
	PET	Plastique polyéthylène téréphthalate
	PREDAS	Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins
Q	QSE	Qualité Sécurité Environnement
R	REFIOM	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
S	SEFS	Société Economique Franco-Suisse
T	T	Tonne
	TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
U	UIOM	Usine d'incinération des ordures ménagères
V	VE	Verre d'emballage
Z	ZA	Zones d'activités